



Site FR 830 1016

# DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000

DIREN AUVERGNE



## Val d'Allier Sud

PREFECTURE DE L'ALLIER



## *Rapport de synthèse*

*Mai 2001*



Agence Mosaïque Environnement

19, rue docteur Rollet - 69100 VILLEURBANNE

Tel : 04 78 03 18 18 Fax : 04 78 03 71 51 email : [mosaique.env@free.fr](mailto:mosaique.env@free.fr)

## SOMMAIRE

<b>I - LE VAL D'ALLIER : DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL ET SOCIO-ECONOMIQUE .....</b>	<b>2</b>
LE SITE.....	2
LE PATRIMOINE NATUREL .....	3
<i>Les habitats naturels d'intérêt communautaire : définition et état de conservation .....</i>	<i>3</i>
<i>Les espèces d'intérêt communautaire.....</i>	<i>4</i>
CONTEXTE SOCIAL ET ECONOMIQUE - INTERACTIONS AVEC LE SITE NATURA 2000 .....	7
<b>II - LE VAL D'ALLIER SUD : SYNTHÈSE DES ENJEUX ET DÉFINITION DES OBJECTIFS.....</b>	<b>11</b>
RESPONSABILITÉ DU SITE POUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ.....	11
PRINCIPAUX FACTEURS D'ÉVOLUTION .....	12
<i>Les facteurs défavorables à la préservation du patrimoine naturel .....</i>	<i>12</i>
<i>Les facteurs favorables à la préservation du patrimoine naturel.....</i>	<i>14</i>
DÉFINITION DES OBJECTIFS ET STRATÉGIES.....	16
<b>III - LE VAL D'ALLIER SUD : PROGRAMME D' ACTIONS .....</b>	<b>26</b>
RAPPEL DES PRINCIPAUX OBJECTIFS.....	26
ORGANISATION DU PROGRAMME D' ACTIONS .....	27
PRÉSENTATION DES ACTIONS .....	28
SYNTHÈSE DES MOYENS FINANCIERS À METTRE EN ŒUVRE .....	41
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>51</b>

## LE RESEAU NATURA 2000 : PRINCIPES ET OBJECTIFS

Le site du Val d'Allier Sud a été inventorié, dans le cadre de la Directive européenne «Habitats» de 1992, comme site d'intérêt majeur pour constituer un élément du futur réseau Natura 2000. Ce réseau européen d'espaces naturels est créé dans le souci de préserver les richesses naturelles de l'Union européenne, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des particularités locales de chaque Etat membre. Il doit ainsi contribuer à atteindre les objectifs de la convention mondiale sur la préservation de la diversité biologique, adoptée au sommet de la terre de Rio de Janeiro en 1992, et ratifiée par la France en 1996.

Ainsi, la Directive habitats s'intéresse particulièrement aux milieux naturels (habitats) et espèces les plus menacés de la Communauté européenne.

### Le document d'objectifs : une étape essentielle

Le document d'objectifs constitue la première étape de la mise en œuvre de la Directive Habitats. Il constitue à la fois une **référence** et un **outil d'aide à la décision** pour l'ensemble des personnes ayant compétence sur le site. Il fixe également, pour 6 ans, les conditions de mise en œuvre des mesures de gestion et de préservation : **qui fait quoi** et avec **quels moyens**. Il accompagnera, à ce titre, l'acte officiel de désignation des sites en Zone Spéciale de Conservation, zones naturelles sur lesquelles pourront s'appliquer les actions préconisées dans le document d'objectifs.

Ce document présente :

- un état initial du site portant sur le patrimoine naturel et son état de conservation, les activités humaines qui s'y exercent, les projets, les politiques publiques qui le concernent;
- un descriptif des objectifs et mesures définis pour le maintien, ou le rétablissement, des milieux naturels dans un état de conservation favorable.

Il est le fruit :

- d'une analyse scientifique menée sur le site en 1999 et 2000, et portant notamment sur la cartographie et la caractérisation des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire;
- d'une réflexion conduite en commun avec les partenaires locaux (élus, administrations, techniciens, associations d'usagers, agriculteurs,...) et Mosaïque environnement (opérateur du document d'objectifs) au cours de différents entretiens et groupes de travail.

Le présent rapport synthétise les principaux éléments et résultats du document d'objectifs.

## I - LE VAL D'ALLIER : DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL ET SOCIO-ECONOMIQUE

### Le site

Long de 399 km, l'Allier suit son cours depuis le Mourre de la Gardille (43), où elle prend sa source, pour se jeter dans la Loire, non loin de Nevers (58), au Bec d'Allier. La rivière traverse ainsi de nombreux départements (Haute-Loire, Puy de dôme, Allier, Nièvre), parcourant les multiples paysages d'Auvergne. Son bassin versant couvre une superficie de 14 310 km<sup>2</sup>.

*L'Allier : un site d'intérêt européen où se conjuguent enjeux écologiques et socio-économiques.*

Le site Natura 2000 FR 8301016 « Val d'Allier Sud » s'étend quant à lui sur un linéaire d'environ 45 kilomètres, entre Mariol, en limite du département du Puy de Dôme, et le Pont de Chazeuil, à Varennes-sur-Allier. Il concerne 16 communes qui sont toutes situées dans le département de l'Allier, à l'exception de St-Priest-Bramefant, qui est dans le Puy de Dôme.

Les milieux naturels et semi-naturels occupent une bande large de 90 à 1400 mètres dans laquelle l'Allier développe ses méandres et remanie sans cesse les berges, îles et bancs de sable. La dynamique fluviale est ici à l'origine d'une multiplicité de milieux naturels tels que vasières, grèves, plages sableuses, boires et reculs, propices à une vie biologique remarquablement diversifiée. Ce patrimoine biologique a justifié l'inventaire du Val d'Allier comme site potentiel pour la constitution du réseau Natura 2000, au titre de la Directive Habitats et, en partie, de la Directive Oiseaux.

Cette section du Val d'Allier est également le siège de nombreuses activités humaines. La rivière est ainsi bordée, sur une partie de son cours, par l'agglomération de Vichy (60 000 habitants environ) et par les villes de plus petite taille (3000-4000 habitants) de St-Yorre, St-Germain des fossés, Varennes sur Allier.

Centre de thermalisme et dotée de nombreux équipements sportifs, l'agglomération vichyssoise est un pôle important pour les activités tournées vers la santé, le tourisme et les loisirs qui constituent l'axe majeur de son développement économique.

Au sud de ce pôle urbain, la plaine de l'Allier est largement dominée par l'activité agricole et, en particulier, les cultures de céréales. Quelques espaces en bordure de l'Allier, « les francs bords », sont pâturés par des bovins.

En lien avec l'activité agricole, on recense plusieurs industries agro-alimentaires importantes (abattoirs, transformation laitière, etc, ...)

Enfin, les nappes alluviales de l'Allier constituent une réserve d'eau potable primordiale pour le département de l'Allier, comme l'atteste les nombreux sites de captages le long de la rivière.

## **Le patrimoine naturel**

### **Les habitats naturels d'intérêt communautaire : définition et état de conservation**

Les habitats naturels d'intérêt communautaire recensés sur le site peuvent être regroupés en quatre grandes catégories, hiérarchisées ici des milieux les plus « jeunes » aux plus « anciens » :

#### **1 - Le Chenal actif (les eaux courantes et les grèves) :**

Les grèves, fréquemment remaniées par les eaux, n'accueillent qu'une végétation clairsemée et pionnière, renouvelée annuellement, qui s'installe sur les alluvions inondées et les berges vaseuses. Du fait de son caractère très éphémère lié à la dynamique fluviale, il ne peut être défini d'état de conservation pour cet habitat.

#### **2 - Les habitats herbacés à l'écart du lit mineur :**

Deux grands types de végétation herbacée peuvent être identifiés :

- les **pelouses sèches** : installées sur les cordons ou les buttes sableuses, elles sont composées d'une végétation rase et clairsemée, adaptée à la sécheresse : orpins (plantes grasses), molènes, lichens et mousses.

L'état de conservation de ces pelouses est globalement favorable sur le Val d'Allier Sud, sachant que les dégradations subies, du fait de leur évolution naturelle ou des activités anthropiques, aboutissent en général à leur disparition. L'état de référence sélectionné est le site de pelouses de l'aérodrome de Charmeil.

- les **prairies de fauche** : situées dans le lit majeur, ces formations abritent une diversité importante de fleurs et de graminées. Leur intérêt est directement lié à leur entretien par la fauche.

Sur le Val d'Allier sud, elles ont presque disparu.

#### **3 - Les boires et reculs :**

Caractéristiques de l'Allier, ils correspondent aux anciens bras du cours d'eau et sont colonisés par une végétation caractéristique des zones humides et riches en nutriments (potamots, roseaux, Butome en ombelle, iris, saules). Quatre habitats naturels d'intérêt communautaire y ont été identifiés : les eaux stagnantes riches en nutriments, la végétation annuelle pionnière et nitrophile sur berges vaseuses, la végétation annuelle pionnière sur les zones exondées pauvres en nutriments (il s'agit d'un stade éphémère qui se développe lorsque la matière organique n'est pas minéralisée, donc pas disponible pour les plantes), les mégaphorbiaies eutrophes (zones riches en nutriments correspondant aux lisières humides occupées par grandes herbes à feuilles larges).

Bien que l'état de conservation des boires soit assez variable d'un secteur à l'autre, de nombreux facteurs sont défavorables à la préservation de ce milieu et, en particulier, l'enfoncement du lit, la mise en culture ou la consommation d'espaces périphériques.

*Les habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire ont des besoins variés. Leur préservation dépend donc du maintien d'une mosaïque de biotopes : des milieux secs à aquatiques (en passant par les formations végétales humides), des eaux courantes aux eaux calmes et stagnantes, des biotopes ouverts (pelouses et prairies) aux milieux fermés (forêts).*

#### 4 - Les forêts alluviales :

Deux grands types de forêts alluviales peuvent être identifiés :

- **la forêt alluviale à bois tendre** : elle est dominée par des arbres à croissance rapide aimant l'humidité (Saule blanc, Peuplier noir, Aulne glutineux). Le sous-bois est souvent luxuriant, riche en hautes herbes, buissons et plantes grimpantes. Il s'agit d'un habitat naturel (d'intérêt) prioritaire (particulièrement menacé à l'échelle européenne) ;
- les **forêts alluviales à bois dur** : lorsque la forêt vieillit, les arbres à croissance lente (Chêne, Frêne, Orme, Tilleul) se substituent progressivement aux espèces à bois tendre. Il existe ainsi, entre forêts alluviales à bois tendre et à bois dur, tous les stades de transition .

L'état des forêts alluviales sur le Val d'Allier Sud est très variable d'un secteur à l'autre. Certaines sont en effet très dégradées en raison de leur colonisation par des espèces exotiques envahissantes (comme la Renouée du Japon), d'un déficit d'alimentation en eau (baisse de la nappe) ou d'un morcellement excessif. D'autres, en revanche, montrent un état de conservation favorable: le site de référence choisi est le massif forestier situé au nord des Grands Pacages à Charmeil.

#### Les espèces d'intérêt communautaire

Parmi les espèces d'intérêt communautaire, on recense des poissons des mammifères, des reptiles, des amphibiens, et des insectes. Les oiseaux ne sont pas pris en compte dans le présent document dans la mesure où les conditions de leur préservation sont définies par la Directive Oiseaux de 1979 (directive au titre de laquelle le site a également été retenu, mais qui fera l'objet d'un document d'objectifs spécifique).

#### 1 - Poissons :

L'Axe Loire Allier constitue un axe de circulation pour plusieurs poissons migrateurs dont la remontée des reproducteurs est enregistrée aux passes à poissons du Pont Barrage de Vichy :

- **le Saumon atlantique** : ce poisson, dont la souche génétique présente dans l'Allier est unique, remonte le cours de la Loire, puis celui de l'Allier, pour aller frayer dans le Haut-Allier. Le Val d'Allier sud constitue une zone de transit;
- **la Lamproie marine** : elle remonte le cours de la Loire, puis celui de l'Allier jusqu'à Brioude pour sa reproduction. Le Val d'Allier Sud constitue une zone de transit.
- **la Grande alose** : elle remonte l'Allier jusqu'au seuil des Madeleines (Puy-de-Dôme). Elle fraie dans des sites typiques caractérisés par une plage de substrat grossier délimitée, en amont, par un profond et, en aval, par une zone peu profonde à courant rapide (en amont des radiers par exemple). Une frayère est connue en aval de Vichy.

De nombreux facteurs sont très défavorables à la préservation de ces espèces sur l'ensemble de l'axe Loire-Allier.

- **la Bouvière** : elle fréquente les eaux lentes ou stagnantes sur sol sableux. Elle se reproduit dans les boires connectées favorables aux Moules d'eau douce qui abritent ses pontes. Sur le Val d'Allier, elle a été inventoriée à Saint Germain des fossés et remonte jusqu'au Bec de la Dore où elle est fréquente.

**Le Toxostome** est potentiel : souvent confondu avec une autre espèce, le Hotu, ce poisson, mal connu, remonte les rivières en période de frai. Son état de conservation est à préciser.

## 2 - Les mammifères :

**Le Castor** : il est présent depuis peu sur tout le linéaire et habite le cours d'eau et ses rives, notamment les secteurs riches en jeunes saules et peupliers qui lui servent de gîte et d'alimentation. Il fréquente parfois les boires et les gravières. Cette espèce semble en progression. Le maintien des forêts alluviales à bois tendre et de jeunes peuplements de saules et peupliers, formations végétales favorisées par la dynamique fluviale, est nécessaire à cette espèce.

Deux autres espèces sont potentielles :

- la Loutre, qui est présente sur des affluents de l'Allier et pourrait prochainement recoloniser la rivière;
- la Barbastelle, dont la présence n'a pu être confirmée.

La préservation de forêts alluviales denses et diversifiées est nécessaire à ces espèces.

## 3 - Reptiles et amphibiens :

**La Cistude d'Europe** : cette tortue vit dans les milieux aquatiques stagnants, peu soumis aux crues (boires éloignées du lit mineur, déconnectées de l'Allier, petits ruisseaux affluents à courant lent), situés à proximité des pelouses sèches ou prairies sableuses, (qu'elle utilise pour pondre). Sur le site, elle n'est présente que sur quelques stations, les biotopes qui lui sont favorables étant peu nombreux.

**Le Triton crêté** : cette espèce, qui se reproduit dans les boires et grandes mares sans poisson prédateur, n'a pu être trouvée sur le site en raison de l'absence de biotopes favorables.

#### 4 - Les Insectes :

*Les paramètres favorables aux habitats et espèces sont en particulier : la dynamique fluviale et un espace de liberté suffisant (crues, érosions, dépôts, ...), la qualité de l'eau, la continuité longitudinale et transversale des milieux naturels aquatiques terrestres (qui est indispensable à la libre circulation des espèces, entre les lieux de vie et de reproduction notamment) et de flux (flux de matière et d'énergie).*

**L'Agrion de Mercure** : cette petite libellule bleue et noire se reproduit dans de petits ruisselets bien ensoleillés, aux eaux propres et limpides. Elle est présente sur plusieurs sites du Val d'Allier sud et son état de conservation est directement dépendant de la qualité des biotopes.

**Le Gomphe serpent** : il se développe de préférence dans les cours d'eau à fond sableux et à courant vif. On le trouve ainsi préférentiellement dans le lit de plein bord de l'Allier et dans les secteurs de forte dynamique fluviale. Fréquent dans les années 1980, il a été peu observé lors des campagnes de terrain. Son état de conservation paraissait donc défavorable en 2000: des prospections complémentaires seraient nécessaires pour pouvoir le déterminer avec précision.

**Le Lucane cerf-volant** : sur le Val d'Allier, l'habitat préférentiel du Lucane est constitué des forêts de bois dur comportant de vieux chênes. Bien qu'il soit encore fréquent dans le département (bocage notamment), il n'a pas été recensé lors des prospections. Sa présence est néanmoins probable.

**Le Cuivré des marais** : son habitat est constitué des divers milieux riches en différentes espèces d'oseilles (*Rumex*) : prairies et friches humides, grèves. Un seul site de présence est connu au sud du site, les biotopes nécessaires à cette espèce étant presque absents du périmètre.

#### 5 - Les espèces végétales

**La Marsilée à quatre feuilles** : cette espèce de fougère, qui requiert des milieux d'eau stagnante (boires ou gravières) avec des berges en pente douce et une faible concurrence végétale, a été recensée seulement dans 3 boires du site (une où elle est abondante, deux autres où l'on ne recense que quelques plantes). L'état de conservation de cette espèce est défavorable à l'échelle du site, mais également du département.



## **Contexte social et économique - Interactions avec le site Natura 2000**

*Le document d'objectifs vise la préservation d'un patrimoine naturel exceptionnel. Cependant, il doit aussi permettre d'assurer dans le long terme les usages actuels et en ménager d'éventuels autres.*

*Si les pratiques de pâturage extensif doivent être encouragées, le développement de la céréaliculture sur les sites recelant des milieux naturels est en revanche peu favorable à la biodiversité. Ceux-ci sont toutefois situés à près de 75% dans le domaine public fluvial.*

Le site Natura 2000 du Val d'Allier sud fait l'objet de nombreux usages, à des fins économiques ou de loisirs, qu'il est nécessaire de prendre en compte dans le cadre de la réalisation du document d'objectifs.

Ces différentes activités, qui sont parfois concurrentes, peuvent avoir des interactions positives ou négatives avec la préservation du patrimoine naturel. Elles sont essentiellement analysées sous cet angle, sans remettre en cause leur bien-fondé économique.

### **Les activités agricoles et sylvicoles :**

Le site du Val d'Allier sud n'est que faiblement concerné par les activités sylvicoles, les boisements ou plantations faisant l'objet d'une valorisation économique étant relativement rares.

Deux principaux secteurs agricoles peuvent être distingués. Si celui situé au sud de Saint Germain des fossés présente peu d'enjeux agricoles (cette activité ayant partiellement disparu des bords de l'Allier), celui situé au Nord présente, au contraire, une vocation agricole affirmée et dynamique.

35 à 40 agriculteurs sont concernés par la mise en œuvre de Natura 2000. Deux modes de productions sont recensés qui se distinguent nettement par leurs effets sur les milieux naturels : les grandes cultures, qui occupent largement le lit majeur, et l'élevage encore pratiqué sur les zones de "francs bords" riveraines de l'Allier (environ 5-7 agriculteurs).

La culture céréalière a connu, durant la dernière décennie, un développement important. Si sa pratique extensive peut s'avérer positive pour certaines espèces (oiseaux notamment), elle se traduit généralement par des effets négatifs sur les milieux naturels, la faune et la flore. Citons en particulier :

- . les incidences directes liées à la destruction d'habitats naturels ou d'habitats d'espèces, leur fragmentation (barrières pour certaines espèces), l'artificialisation et la banalisation de l'espace;
- . les incidences indirectes liées à la pollution des milieux et des nappes (produits phytosanitaires, intrants) et aux perturbations hydrauliques (consommation d'eau, pompage direct dans certains milieux sensibles, drainage, ...).

L'activité d'élevage n'ayant, pour de nombreux agriculteurs, plus d'intérêt économique suffisant, est en nette régression sur l'ensemble du secteur et ne concerne plus que 5-6 agriculteurs. Pratiquée de manière extensive, elle est favorable à la préservation de la biodiversité sur le site et des équilibres écologiques (gestion des zones herbagères, limitation de l'embroussaillage). A ce titre, les "francs bords" qui correspondent aux zones herbagères du domaine public fluvial sont loués, par la DDE, aux agriculteurs pour la mise en pâture. La location est régie par un arrêté de location de zone de francs bords.

*L'extraction de granulats, pratiquée directement sur les espaces recelant des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire, est difficilement conciliable avec les enjeux de la Directive habitats. Le Schéma Départemental des Carrières limite déjà considérablement le développement de l'activité d'extraction sur ce site*

### **Les activités industrielles et d'extraction de granulats :**

Le Val d'Allier recèle d'importants gisements de matériaux alluvionnaires et présente, de ce fait, des enjeux importants pour la production de granulats. Le site Natura 2000 concerne ainsi environ 8 sites d'extraction en cours d'activité (soit 6-7 exploitants), situés dans le lit majeur, et répartis sur le linéaire.

Autrefois pratiquée dans le lit mineur, l'exploitation de granulats a eu d'importants effets qui se font encore sentir. Il est nécessaire de les rappeler pour comprendre la dynamique d'évolution du site. Citons en particulier l'enfoncement du lit, avec mise à nu du substrat marneux, lié à la création d'un déficit en matériaux, et la baisse des nappes, qui s'accompagne de l'assèchement des boires et participe à l'évolution des milieux (forêts notamment).

L'exploitation de granulats n'est aujourd'hui pratiquée que dans le lit majeur. Si elle se traduit parfois par des effets positifs pour l'environnement (création de milieux complémentaires et de substitution), elle entraîne par ailleurs d'importantes dégradations, directes ou indirectes, d'autant qu'elle s'exerce directement sur les secteurs recelant des habitats naturels ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire. Il s'agit en particulier de la destruction, de la consommation et de la fragmentation des milieux naturels, de la perturbation de la dynamique fluviale et du fonctionnement des nappes, des colmatages et du dérangement d'espèces en phase de travaux,...

Cette activité, pratiquée directement sur le site, est donc difficilement conciliable avec les enjeux de la Directive habitats.

Notons cependant, qu'au vu de ses conséquences dommageables sur la ressource en eau et la dynamique fluviale, le Schéma départemental des carrières de l'Allier limite déjà largement le développement de cette activité. Les risques de perturbation sont donc principalement liés aux sites en cours d'exploitation (sachant qu'il n'y aura pas de nouvelles autorisations dans le périmètre de la nappe sensible ni de renouvellement dans la zone de divagation du cours d'eau - espaces plus larges que le site Natura 2000).

*Certains rejets industriels ont des impacts conséquents sur la qualité des milieux aquatiques*

Concernant les autres activités industrielles, les implantations recensées dans le lit majeur sont situées en périphérie du site inventorié au titre de la Directive habitats. Les interactions sont par conséquent indirectes et concernent surtout la dégradation de la qualité de l'eau. On note en particulier des impacts négatifs en 3 points de rejets : les industries agro-alimentaires de St Yorre, la zone industrielle de Vichy Rhue (abattoirs), et les abattoirs de St Germain des fossés.

### **Urbanisme, équipements et infrastructures**

*Sur certains secteurs, l'urbanisation passée a entraîné l'artificialisation et la restriction de l'espace de liberté. Elle est à présent programmée à l'extérieur du lit majeur. Le site Natura 2000 pourrait néanmoins être concerné par des projets de voirie, susceptibles d'affecter le site, et le développement de zones de loisirs.*

Le site du Val d'allier sud est bordé de nombreuses zones urbaines liées à l'agglomération de Vichy. L'implantation des constructions et des digues nécessaires à leur protection a corseté la rivière sur une partie de son cours, la limitant dans sa largeur aux berges et milieux d'eau courante. Le site est également bordé d'importantes infrastructures : voie SNCF, RN7, RN9, RN209.

Le développement des zones urbaines et des voiries peut être fortement préjudiciable à la préservation du site, d'autant que les effets sont irréversibles : destruction et fragmentation de milieux naturels, diminution des connexions latérales et longitudinales, perturbation des échanges et déplacements, artificialisation et modification des conditions du milieu, pollutions diverses (eau, air, déchets), production de déchets, ...

Dans certains cas seulement, l'implantation d'équipements peut être favorable à la préservation de certains espaces. C'est le cas de l'ensemble formé par l'aérodrome et la Boire des Carrés.

Une dizaine de communes ont aujourd'hui vocation à développer leur parc d'habitation et d'activité. Cependant, en raison de l'inondabilité des terrains, ce développement est programmé, dans la plupart des cas, à l'extérieur du lit majeur. Les documents d'urbanisme affirment la vocation naturelle des parcelles (zones ND et parfois NC au POS). Seul le développement d'équipements de loisirs est autorisé dans certains secteurs. Ces équipements, en fonction de leurs caractéristiques, pourraient être préjudiciables à la préservation du site : artificialisation, gestion intensive des espaces, fréquentation (cf. paragraphe suivant).

Il existe deux projets importants de voirie qui, en fonction du tracé choisi et des caractéristiques de l'ouvrage, pourraient avoir sur le site de lourdes conséquences : le projet de contournement de Varennes-sur-Allier, qui a déjà fait l'objet de nombreuses études, et le projet de liaison entre la RN7 et l'Autoroute 71, à l'état de principe.

Enfin, le Val d'Allier constitue un site d'enjeu majeur pour l'alimentation en eau potable. On recense ainsi de nombreuses zones de captages en bordure de l'Allier. Leur exploitation est néanmoins soumise à plusieurs aléas : problèmes de qualité d'eau, assèchement des puits, destabilisation des ouvrages liée à la dynamique fluviale. Ce dernier phénomène oblige parfois l'implantation de digues et d'enrochements pour protéger les puits, travaux qui s'accompagnent d'effets défavorables sur les milieux environnants. Les exigences liées à la préservation de la qualité de la ressource en eau sont toutefois en faveur de la préservation des habitats naturels, et réciproquement.

### Les activités de tourisme et de loisirs, et les autres usages

*Les activités de loisirs ne sont aujourd'hui pas sources de perturbations significatives mais favorisent la découverte du site. Toutefois, le développement incontrôlé du tourisme pourrait entraîner des dégradations de nature à perturber le site et susceptibles de remettre en cause les bases même son existence.*

Les usages du site à des fins de tourisme et de loisirs sont nombreux : pêche, chasse, promenade, sports aquatiques, détente, ...

La rivière est, à ce titre, bordée de nombreux équipements (parc omnisports, hippodrome, stades et terrains de sports, parcours de santé, sentiers...), et les activités tournées vers le sport et la santé figurent parmi les axes prioritaires de développement de l'agglomération vichyssoise.

Concernant la chasse et de la pêche, les niveaux de pratique sur le site Natura 2000 sont moyens à faibles suivant les secteurs.

Respectant généralement le cadre de la réglementation en vigueur, elles ne sont pas, aujourd'hui, à l'origine de perturbations significatives et devraient peu se développer durant les prochaines années.

Les interactions sont davantage liées aux pratiques de gestion menées par les associations. Certaines sont favorables à la préservation de la biodiversité : réouverture de certains reculs, nettoyage des berges, information des pratiquants. D'autres devraient en revanche être évitées : implantation de cultures à gibier, interventions inappropriées.

En ce qui concerne les activités de promenade et de randonnée ainsi que la pratique du canoé-kayak, les niveaux de fréquentation modérés n'induisent pas de perturbation significative. Elles peuvent, au contraire être un vecteur de découverte et de connaissance de la faune et de la flore. Ces activités devraient néanmoins se développer durant les prochaines années. Des itinéraires mal choisis, la localisation inappropriée des accès, ou encore le comportement inadéquat des visiteurs pourraient alors se traduire par des effets non désirés sur les habitats naturels et les espèces patrimoniales, mais également par des conflits avec les autres usagers. Ces risques imposent l'engagement d'une réflexion à l'amont des projets de développement touristique.

Signalons enfin certaines pratiques individuelles et isolées qui sont incompatibles avec la préservation du site et relèvent de la réglementation en vigueur : sports motorisés, abandon volontaire de déchets, introduction d'animaux exotiques, braconnage, feux et camping sauvage,...

## II - LE VAL D'ALLIER SUD : SYNTHESE DES ENJEUX ET DEFINITION DES OBJECTIFS

### Responsabilité du site pour la conservation de la biodiversité

#### Les habitats naturels d'intérêt communautaire :

Les habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le Val d'Allier, typiques des vallées des grands cours d'eau, sont en régression à l'échelle européenne. Ces habitats sont généralement représentés par des communautés végétales propres au bassin de la Loire.

A l'échelle du site, les enjeux les plus forts concernent :

- les forêts alluviales à bois tendre (intérêt prioritaire et enjeux faunistiques) ;
- la végétation annuelle du *Chenopodium rubri* (habitats de grève) qui abritent deux plantes remarquables et des oiseaux nicheurs remarquables ;
- la végétation annuelle du *Nano-cyperion*, où l'on trouve des espèces remarquables ;
- les boires, dont il faut distinguer deux types : celles en communication avec l'Allier, en communication au moins lors des crues hivernales avec le fleuve (favorables à la Bouvière et autres poissons) et celles isolées de l'Allier (favorables à la Cistude d'Europe, au Triton crêté) ;
- les pelouses pionnières à orpins.

#### Les espèces d'intérêt communautaire

A l'échelle nationale et européenne, les espèces directement liées à la rivière (le Castor d'Europe, 5 espèces de poissons dont 3 grands migrateurs, le Gomphe serpent) et la Marsilée à quatre feuilles représentent le principal enjeu du site.

Le Val d'Allier Sud a une responsabilité particulièrement forte pour la préservation d'une population de Saumon atlantique spécifique du bassin de la Loire. Cette espèce ne se reproduit toutefois pas sur le site qui constitue uniquement un axe de migration.

A l'échelle du site, trois espèces semblent rares et menacées : la Marsilée à quatre feuilles, la Cistude d'Europe, le Cuivré des marais.

Le Gomphe serpent était rare en l'an 2000, mais il peut s'agir d'une simple variation interannuelle, et non d'un déclin de la population.

L'état des populations de Bouvière n'est pas connu.

L'Agrion de Mercure est assez bien représenté, mais il est lié à un habitat vulnérable : les petits ruisseaux au milieu des pacages.

Le Toxostome est présent dans le Val d'Allier, mais son statut est indéterminé.

La Loutre n'a, pour l'instant, pas été recensée sur ce secteur, mais sa recolonisation est probable dans les futures années.

En ce qui concerne la Barbastelle, ses lieux de chasse et de reproduction sont difficiles à identifier (activité nocturne), elle est potentielle.

Quant au Triton crêté et au Lucane cerf-volant, il s'agit d'espèces fréquentes dans le département, mais plutôt en dehors du Val d'Allier. Il semble en effet qu'elles n'y trouvent pas les conditions optimales.

## **Principaux facteurs d'évolution**

Les facteurs d'évolution majeurs des habitats et habitats d'espèces doivent être séparés en deux catégories : les facteurs favorables à un bon état de conservation et ceux qui sont défavorables.

### **Les facteurs défavorables à la préservation du patrimoine naturel**

#### **Un facteur majeur : la perturbation de la dynamique fluviale et la restriction de l'espace de liberté**

Le maintien de la dynamique fluviale et de l'espace de liberté du fleuve est très favorable à la conservation de la plupart des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Un hydrosystème fluvial naturel est caractérisé par une diversité géomorphologique dont le moteur est, notamment dans un cours d'eau à méandres, l'érosion des berges et la migration latérale du chenal vif.

Ces processus d'érosion (transport de sédiments, dépôt, recoupement de méandres) ont pour effet de créer, détruire, recréer, à une échelle de temps comprise entre 10 et 100 ans en moyenne, une diversité de milieux dont la grande richesse écologique tient justement à leur fréquence de régénération et à leur assemblage, sous la forme d'une mosaïque, sur une surface relativement restreinte (parfois seulement quelques milliers de m<sup>2</sup>). C'est pourquoi les secteurs à dynamique active sont ceux présentant le plus grand intérêt écologique.

Elle est variable suivant les secteurs : elle peut être active sur certaines sections et moins sur d'autres en fonction de facteurs géomorphologiques (espace de divagation réduit à cause du relief) ou anthropiques (endiguement souvent ancien).

Les activités humaines et les aménagements qui en découlent ont pour effet de limiter la dynamique fluviale. Citons en particulier, les protections de berges contre l'érosion, la réalisation de seuils, de barrages et d'ouvrages de franchissement, l'extraction de granulats , ...

Ces différents facteurs se sont conjugués pour conduire à :

- une diminution de la dynamique latérale : ralentissement des érosions de berges, de la création de nouvelles îles ou anciens bras, du renouvellement des milieux, ...
- un enfoncement du lit mineur s'accompagne de l'abaissement des nappes et par voie de conséquence de la fermeture des reculs et de l'assèchement des milieux humides annexes ;
- diminution des fréquences d'inondation : l'enfoncement du lit concentre les eaux dans le chenal principal, réduisant la fréquence d'inondation des habitats riverains (forêts et annexes alluviales notamment) ;

L'espace de liberté du cours d'eau est globalement réduit dans le Val d'Allier Sud, et constitue un facteur limitant pour la présence d'habitats naturels et d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

### **Autres facteurs défavorables induits par l'homme**

- \* La destruction des habitats : l'urbanisation, l'extraction de granulats, la mise en culture, ... peuvent entraîner la destruction irréversible des habitats naturels et habitats d'espèces. Les milieux naturels ont ainsi disparu dans de nombreux secteurs. Ce phénomène se poursuit, en particulier au droit des zones cultivées.
- \* La fragmentation des habitats : les activités précédemment mentionnées peuvent avoir sur le site des effets de fragmentation avec, pour conséquences, la diminution des connexions transversales et longitudinales, l'isolement de certains espaces, la création de barrières entre les lieux de vie et de reproduction des espèces.
- \* La dégradation de la ressource en eau : la dégradation de la qualité de l'eau, tant au niveau des boires que de la rivière et des ruisseaux affluents, peut avoir un impact négatif sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire. Les sources de pollution sont nombreuses et variées sur le Val d'Allier Sud.
- \* La dégradation des habitats terrestres : certaines activités peuvent aussi entraîner une dégradation de l'état de conservation des habitats, sans atteindre une destruction irréversible. Il s'agit en particulier :
  - de la modification des conditions de milieux : éclairage public pouvant perturber le cycle de certaines espèces, imperméabilisation des sols, ... ;
  - de l'artificialisation des milieux liées à gestion excessive ou inadaptée : débroussaillage des sous-bois pouvant aboutir à la disparition de certains milieux comme la mégaphorbiaie et perturber les espèces, plantations d'espèces exogènes ;
  - des pollutions diverses des milieux liées aux déchets, à l'utilisation de produits phytosanitaires, à la circulation automobile, aux rejets domestiques et industriels ;
  - de dégradations ponctuelles : piétinement, circulation d'engins ou de véhicules
- \* La perturbation des espèces et des habitats
  - dérangement en phase de reproduction notamment, du fait d'une fréquentation trop importante ;
  - émission de bruit et de poussière lors de la réalisation de chantiers ;
  - destruction directe d'individus liée à la circulation automobile ;
  - introduction d'espèces exotiques.

### **Les facteurs naturels défavorables**

- \* L'évolution naturelle : en l'absence de dynamique fluviale ou d'intervention de l'homme, les milieux évoluent progressivement vers un stade climacique (stade final d'évolution, en général forestier). Cette évolution conduit, à terme, à une homogénéisation des milieux et, corrélativement, à la diminution du nombre d'espèces présentes.
- \* La prolifération des plantes exotiques : certaines, comme le Robinier faux acacia (*Robinia pseudo-acacia*) et la Renouée du japon (*Reynoutria japonica*), peuvent devenir dominants au point d'entraîner la disparition de certains habitats d'intérêt européen. Elles constituent un problème majeur sur le site du Val d'Allier sud, de nombreux sites étant touchés.
- \* La prolifération d'espèces de la faune (introduites ou non) : deux espèces sont particulièrement concernées :
  - les tortues exotiques, qui sont notamment concurrente des tortues Cistudes ;
  - le Ragondin : destruction des berges et de la végétation riveraine, impact sur les populations de moules d'eau douce nécessaires à la reproduction de la Bouvière.

Il semblerait que le Cormoran ne soit pas source de perturbations significative sur les espèces piscicoles d'intérêt communautaire comme le Saumon, les deux espèces n'étant pas présentes au même moment sur le site. Les perturbations induites sur d'autres espèces comme le Brochet ne peuvent être prises en compte dans le cadre du document d'objectifs.

### **Les facteurs favorables à la préservation du patrimoine naturel**

#### **Les facteurs naturels :**

La dynamique fluviale (pour mémoire)

#### **Les facteurs d'origine anthropique :**

- \* La gestion agri-environnementale des milieux herbacés : la pratique du pâturage extensif et de la fauche sur les milieux herbacés riverains du cours d'eau est favorable à la biodiversité. Elle permet de compenser, pour certains milieux comme les pelouses, l'absence de dynamique fluviale. Elle permet également de bloquer l'évolution naturelle des prairies, en maintenant la strate herbacée. Le pâturage pratiqué sur les zones de Francs-bords permet ainsi la présence de milieux complémentaires aux autres habitats, indispensables pour certaines espèces comme la Pie-grièche. Le maintien de secteurs fauchés, au niveau du Pont de Ris, est indispensable à la préservation du Cuivré des marais (seul site où il est présent). Enfin, le maintien des pâtures présente aussi un intérêt paysager, aspect non négligeable dans un site dont la vocation touristique est affirmée.



\* La gestion des boires et reculs : les opérations visant à reconnecter certains reculs permettent de compenser l'absence de dynamique fluviale et sont favorables à la préservation de la diversité des milieux.

L'existence de reculs liés aux cours d'eau est nécessaire à la Bouvière.

La gestion par faucardage de certaines boires permet d'éviter leur comblement progressif et, en conséquence, d'éviter leur disparition. Dans certains cas, cette gestion peut s'avérer favorable pour la Cistude.

\* Les projets et programmes en faveur de l'environnement : plusieurs mesures réglementaires ou actions de gestion menées à l'échelle du site ou au niveau national ont des conséquences positives sur la préservation des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire.

La protection de certaines espèces, comme le Castor et la Loutre, permet aujourd'hui de voir leurs effectifs augmenter.

D'autres actions sont menées en faveur de l'environnement, citons en particulier le SDAGE, le SAGE, le Plan Loire Grandeur Nature, les opérations de maîtrise foncière des zones remarquables, les opérations en faveur des grands migrateurs, le plan d'entretien du lit de l'Allier, ...

Notons cependant que la protection de l'environnement peut parfois poursuivre des objectifs contradictoires. Certaines actions peuvent ainsi s'avérer incompatibles avec la protection des habitats et espèces de la Directive. Des choix doivent alors être faits par les gestionnaires.

## **Définition des objectifs et stratégies**

4 grands types d'objectifs ont été définis :

- les objectifs transversaux communs à tous les thèmes et tous les habitats.
- la gestion des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire
- l'animation, communication, pédagogie
- le suivi du programme d'actions des habitats et des espèces

Chaque objectif est décliné en stratégies, c'est-à-dire les orientations fixées pour atteindre les objectifs. Sont ensuite définies les modalités d'intervention. Celles-ci sont présentées dans le troisième chapitre.

### **LES OBJECTIFS TRANSVERSAUX :**

	<b>Objectifs</b>	<b>Stratégie</b>	<b>Modalités d'intervention</b>
<b>OBJECTIFS TRANSVERSAUX</b>	<b>Maintien d'une dynamique fluviale active et d'un espace de liberté</b>	Limitation des endiguements	Application de la réglementation existante sur le DPF et l'endiguement Prise en compte des préconisations du SDAGE Sensibilisation, concertation, surveillance (DDE Allier) Enlèvement d'ouvrages non justifiés
		Limiter les effets négatifs liés aux réaménagements inappropriés des anciennes gravières.	Engager une réflexion à l'échelle du site sur le devenir des anciennes gravières (isolement ou non etc, ...)
		Maîtrise foncière des terres érodables et zones de dynamique majeures.	Acquisitions foncières (en lien avec les autres procédures) Echanges fonciers (en lien avec les autres procédures) Indemnisation des propriétaires (projet de réforme de la Loi sur l'Eau)

	Objectifs	Stratégie	Modalités d'intervention
OBJECTIFS TRANSVERSAUX	Préservation des zones naturelles riveraines existantes dans leur taille, unité et diversité (en priorité les habitats naturels d'intérêt communautaire)	limiter l'extension des carrières sur le site	Application des prescriptions du schéma départemental des carrières Etude d'impact (prise en compte des enjeux du site Natura 2000 – application de l'article 6) Acquisitions, échanges fonciers
	Préservation de la continuité longitudinale du cours d'eau (maintien de la libre circulation des habitats et des espèces).	limiter la mise en culture des terrains naturels ou semi-naturels et favoriser leur gestion extensive	Acquisitions, échanges fonciers, location Conventions de gestion agri-environnementale: Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE), Mesures Agri-environnementales –(MAE)
	Préservation d'une continuité transversale des habitats naturels (y compris les habitats sans intérêt majeur = <b>Eviter la fragmentation et la destruction directe par activités consommatrices de terrain</b> : carrières, urbanisme, mise en culture, développement touristique. <b>Maintenir des zones tampons et des corridors pour préserver les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire des perturbations induites</b>	limiter l'extension urbaine et les constructions (voiries, bâtiments, équipements divers) sur le site	Mise en compatibilité des documents d'urbanisme ; Etude d'impact (prise en compte des enjeux du site Natura 2000 – application de l'article 6).
		limiter l'implantation de boisements artificiels	Mise en place de réglementations de boisement au niveau communal. Etude d'impact des opérations importantes de boisement (prise en compte des enjeux du site Natura 2000 – application de l'article 6). Acquisitions, échanges fonciers.

	Objectifs	Stratégie	Modalités d'intervention
<b>OBJECTIFS TRANSVERSAUX</b>	<b>Préservation de la qualité de l'eau de la rivière et des boires. Eviter les pollutions</b>	Favoriser une agriculture plus respectueuse de l'environnement dans la zone tampon.	Implanter des dispositifs enherbés en bordure immédiate des habitats naturels d'intérêt communautaire (notamment aquatiques). Localisation pertinente de la jachère PAC. Extensification des pratiques culturales (réduction des intrants, etc. ...) (actions CTE) Application des prescriptions spécifiques aux zones vulnérables au titre de la Directive Nitrate Respect des prescriptions du SAGE à venir.
		Réduction des pollutions de sources industrielles et domestiques : mise aux normes des ouvrages publics et privés	Application de la réglementation en vigueur Respect des prescriptions du SAGE à venir.
		Résorption des pollutions liées aux voiries	Gestion extensive des dépendances vertes des grandes infrastructures. Diagnostic des systèmes de récupération des eaux de ruissellement.
	<b>Maintien de l'alimentation en eau des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire.</b>	Limiter l'enfoncement du lit	Favoriser la dynamique fluviale (cf. précédent).  Actions CTE 9.3, 11.1 et 11.2 (uniquement volontaires).
		Maintien du niveau des nappes et d'un débit d'étiage	Maîtrise globale des usages de l'eau (SAGE). Prise en compte des enjeux de la directive dans les différentes procédures (SAGE, etc...)
		Limiter les pompages directs dans les petits affluents, les boires et reculs	Application de la réglementation en vigueur. Pas de nouvelles autorisations sur ces sites. Déplacement de certains points de prélèvements autorisés.
	<b>Eviter les dégradations ponctuelles, la perturbation des habitats naturels et des espèces</b>	Organisation et gestion des usages	Promenade et randonnée : mise en œuvre d'un plan de fréquentation (définition et aménagement des accès et sentiers existants et à venir, organisation de la fréquentation à venir) Signalétique adaptée
			Organisation de la pratique du Canoé-kayak
			Limitation des sports motorisés (recherche de sites plus appropriés, application de la réglementation en vigueur)

	<b>Objectifs</b>	<b>Stratégie</b>	<b>Modalités d'intervention</b>
<b>OBJECTIFS TRANSVERSAUX</b>	<b>Préservation de la qualité générale du site et des équilibres écologiques</b>	Lutte contre les déchets	Opérations de nettoyage des sites pollués Communication, sensibilisation des usagers (cf. ci-après) Application de la réglementation en vigueur
		Lutte contre les espèces végétales envahissantes	Suivi de l'évolution des peuplements de pestes végétales (Renouée notamment) Expérimentation de techniques de lutte
		Lutte contre les espèces animales envahissantes (Ragondin, Tortue de floride, ...)	Piégeage, capture à privilégier par rapport à l'empoisonnement Communication et information du grand public
		Gestion différenciée des zones de loisirs	Mise en place de gestion extensive des zones de loisirs situées à proximité du site
	<b>Prise en compte du document d'objectifs dans les autres politiques de l'Etat et des collectivités (infrastructures, développement)</b>	Information des services de l'Etat et des collectivités	Diffusion d'une note d'information sur les enjeux du site NATURA 2000 Val d'Allier Sud et les prescriptions du document d'objectifs.
<b>Prise en compte des enjeux du site et articulation avec d'autres projets ou procédures concernant l'aménagement du territoire et l'environnement</b>	Coordination du programme NATURA 2000 avec les autres projets environnementaux Projet des collectivités, SAGE, Zone d'action renforcée pour qualité de l'eau (Agence de l'Eau), Actions des associations (Conservatoires, LPO, ...), Plan Loire Nature II, ...	Organisation d'une réunion annuelle entre les porteurs de projets  Communication et information des porteurs de projets (collectivités, associations, privés, ...)	

## LA GESTION DES HABITATS NATURELS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Remarque : les objectifs transversaux sont fondamentaux pour la préservation des habitats naturels ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire. Leur respect constitue un préalable indispensable et indissociable des objectifs de gestion directe définis ci-après. La préservation de la dynamique fluviale et de l'espace de liberté en particulier, qui est indispensable n'est pas re-mentionnée à chaque fois.

	Objectifs	Stratégie	Modalités d'intervention
GESTION DES HABITATS NATURELS	<b>Compatibilité de la programmation pluriannuelle de travaux en bordure de la rivière Allier avec la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire</b>	Adaptation des préconisations d'entretien afin qu'elles soient favorables aux habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire	<p>limiter et coordonner les opérations de scarification</p> <p>Définir un calendrier d'interventions compatible avec la préservation du patrimoine naturel (lieu, période).</p> <p>Prise en compte des recommandations de gestion des habitats naturels et habitats d'espèces</p> <p>Formation des intervenants, coordination des actions de gestion menées par les riverains</p>
	<b>Compatibilité des arrêtés de location du domaine public</b>	Prise en compte des enjeux de la directive dans le cadre des arrêtés	Mentionner les principaux enjeux du site Natura 2000 Adapter certaines prescriptions.
	<b>Préserver les superficies de grèves exondées et de végétation annuelle.</b>	Prise en compte de ces enjeux dans le cadre d'éventuelles interventions sur le débit d'étiage	Coordination des procédures (SAGE, Plan Loire, ...): Fixer un débit d'étiage maximal permettant le développement des habitats de grève.
		limiter l'implantation d'une végétation pérenne sur certaines grèves favorables à la végétation annuelle par un entretien sur certains secteurs où la dynamique fluviale est bloquée.	Enlèvement manuel ou mécanique de la végétation, puis scarification (mais limitée et coordonnée) (cf. Plan d'entretien) (intervention ciblée et en respect du calendrier d'intervention). Contrôle des plantes invasives (cf. ci-après)
	<b>Préserver les habitats de boires closes (lacs eutrophes)</b>	Maintien du fonctionnement hydraulique Limitation des apports de nutriments Limitation des pollutions	Cf. actions transversales : qualité de l'eau, apports hydriques, mise en place de zones tampon, ...
Gestion écologique des reculs et boires (dans les secteurs qui ne sont plus soumis à une dynamique active)		<p>Pas d'interventions de reprofilage (maintien de la topographie en pente douce des berges)</p> <p>Enlèvement des embâcles qui favorisent la sédimentation</p> <p>Surveillance du développement de la végétation herbacée permanente (roseaux, phalaris) ou ligneuse et intervention si nécessaire</p>	

	Objectifs	Stratégie	Modalités d'intervention
<b>GESTION DES HABITATS NATURELS</b>	<b>Végétation annuelle pionnière oligotrophe à souchets (nanocyperion)</b>	Préserver les habitats de boires closes (lacs eutrophes)	(cf. paragraphe précédent)
		Réaménagement écologique des gravières	Reprofilage des berges sur les anciennes gravières judicieusement choisies (gravières abritant déjà cet habitat, potentiel d'accueil, situation géographique, contexte, ...).
	<b>Préserver les pelouses à orpins</b>	Gestion des pelouses à orpins qui ne sont plus soumises à une dynamique fluviale active et qui peuvent évoluer vers des fourrés denses à prunellier	Débroussaillage mécanique ou pâturage très extensif : actions (CTE, MAE)
		Eviter la dégradation directe du milieu	Adaptation des taux de chargement Déplacement des zones d'affouragement. (CTE, MAE)
	<b>Préserver les forêts alluviales à bois tendre et à bois dur</b>	Eviter la dégradation directe des habitats (plantations d'essences artificielles, débroussaillage, coupes rases)	Application de la réglementation en vigueur sur le défrichement Réglementation de boisement (cf. précédent) Etude d'impact (art.6) Acquisitions foncières, échanges fonciers.
		Limitier les interventions dans ces milieux: laisser évoluer naturellement et en évitant toute transformation (les interventions favorisent la colonisation par les pestes végétales : Robinier faux accacia, Renouée).	Mise en compatibilité du programme d'entretien (cf. précédent) Formation, information des organismes pratiquant des interventions (associations, collectivités). Préserver les espèces à intérêt patrimonial (garder les essences remarquables : Orme lisse, Frêne oxyphille).
		Contrôle et suivi des plantes invasives (Renouée du Japon notamment)	Suivi des espèces Expérimentation de méthodes de lutte
	<b>Préserver l'habitat du Castor d'Europe (ressources alimentaires et libre circulation)</b>	Maintien des forêts alluviales à bois tendre et de zones arbustives à saules et peupliers (au moins une bande de 5 m en contact avec le cours d'eau)	Cf. objectifs transversaux Cf. gestion des habitats
		Maintien de la libre circulation de l'animal	Cf. objectifs transversaux
		Mise en compatibilité des moyens de lutte contre les ragondins avec la préservation du castor	Privilégier les méthodes de capture sélectives (cage-piège) et adapter des lutttes collectives par toxiques en éloignant les appâts à plus de 20 m de l'eau.

	Objectifs	Stratégie	Modalités d'intervention
GESTION DES HABITATS NATURELS	<b>Conserver des habitats attractifs pour la Loutre d'Europe (retour probable prochainement)</b>	Veiller à la non-fragmentation des habitats et au maintien de corridors pour la recolonisation de cette espèce Maintien de la libre circulation de l'animal	Cf. objectifs transversaux Cf. gestion des habitats
		Maintien de lieux refuges le long des cours d'eau (ripisylves peu entretenues et arbustes épineux).	Cf. gestion des habitats (compatibilité avec le programme d'entretien notamment)
		Préconisation de moyens de lutte contre les ragondins compatibles avec la préservation de la Loutre d'Europe	Privilégier les méthodes de capture sélectives (cage-piège) et adapter des luttes collectives par toxiques.
	<b>Préserver l'habitat de la Barbastelle</b>	Préciser le statut biologique de l'espèce sur le site	(cf. suivi)
		Maintien d'habitats forestiers diversifiés. Encourager le maintien ou le renouvellement des réseaux linéaires d'arbres	Maintien d'arbres morts (cf. préservation de la forêt alluviale) ou creux. Conventions avec les agriculteurs (Mesures CTE éventuellement) et propriétaires
	<b>Gestion favorable à la Cistude d'Europe sur Saint-Rémy en Rollat et Charmeil</b>	Préservation en l'état de la boire des Carrés, tout en surveillant son comblement éventuel et l'état des roselières Maintien et entretien extensif des sites de ponte, à savoir les prairies et pelouses périphériques aux boires et au ruisseau	Mise en place d'une action de curage sur certains secteurs de la boire des Carrés afin de maintenir le potentiel d'accueil aquatique pour la Cistude Fauche en période favorable
		Eviter le lâcher des tortues de Floride	Mise en place d'actions de communication sur les problèmes de lâchers de Tortues de Floride. Expérimentation de techniques de capture
<b>Maintenir la libre circulation des poissons migrateurs (Saumon atlantique, Lamproie marine, Grande alose)</b>	Ne pas implanter d'obstacles à la remontée des reproducteurs, ou rétablir la libre circulation à travers un dispositif adapté.  Ne pas implanter d'obstacles à la descente des juvéniles.	Cf. objectifs transversaux	



	Objectifs	Stratégie	Modalités d'intervention
<b>GESTION DES HABITATS NATURELS</b>	<b>Préserver le Toxostome</b>	Préciser la responsabilité de la région Auvergne pour cette espèce, sachant qu'elle n'est pas indigène du Bassin de la Loire.	Consultation des scientifiques spécialistes de l'espèce au niveau national et européen.
		Améliorer la connaissance de cette espèce à l'échelle de la région Auvergne et du site	Réalisation d'une étude à l'échelle de l'ensemble de la région Auvergne pour préciser la répartition de l'espèce, l'état des populations et l'écologie Localiser les secteurs favorables à la reproduction de l'espèce (zones courantes à fonds de galets) sur le site.
		Préserver les zones potentiellement favorables à sa reproduction	Compatibilité du plan d'entretien et des différents travaux
	<b>Maintien de l'habitat de la Bouvière</b>	Préservation des reculs connectés favorables à la Bouvière	Cf. gestion des habitats Dans les secteurs non soumis à la dynamique : restaurer la connexion hydraulique des boires potentiellement favorables à la Bouvière (si la reconnexion est justifiée d'un point de vue hydraulique) Limiter les pollutions diverses (cf. actions transversales)
		Préserver les populations de Moules d'eau douce qui sont indispensables à la reproduction	Limiter la pollution par les toxiques Limiter les populations de Ragondin
	<b>Préserver les petits ruisseaux affluents de l'Allier favorables à l'Agrion de Mercure</b>	Eviter la canalisation et l'embroussaillage des ruisseaux favorables à l'espèce.	Gestion douce des ruisseaux : enlèvement manuel de la végétation (ronces, broussailles) si nécessaire, réalisation des interventions par tronçon et à une période favorable
		Maintien de la qualité des milieux aquatiques et riverains	Favoriser le maintien des pacages le long des ruisseaux concernés. Mise en place de bandes enherbées ou de zones tampons le long des cours d'eau bordés de cultures (cf. CTE).
	<b>Préserver l'habitat du Lucane cerf-volant.</b>	Favoriser une gestion forestière favorable à l'espèce	Maintien des vieux arbres et arbres morts. Cf. Gestion des forêts alluviales
	<b>Préserver les milieux favorables au Cuivré des marais</b>	Approfondir les connaissances de l'espèce	Cf. suivi
		Gestion des sites favorables à l'espèce : bords de fossés humides, prairies à Rumex	Fauche à une période favorable à l'espèce (selon cycle biologique de l'espèce)
	<b>Préserver et gérer les dernières stations de Marsilée</b>	Préservation des sites abritant la Marsilée	Mise en compatibilité des projets et programmes (cf. objectifs transversaux et gestion des habitats) Limitation éventuelle de la concurrence végétale
		Restauration écologique des gravières	Reprofilage des berges en pentes douces

**ANIMATION, COMMUNICATION, PEDAGOGIE**

<b>ANIMATION, COMMUNICATION, PEDAGOGIE</b>	<b>Animation et suivi de la mise en œuvre du programme Natura 2000</b>	Choix d'une structure coordinatrice pour la mise en œuvre des actions spécifiques à Natura 2000	Création d'un poste d'animateur et affectation de moyens techniques et financiers Réunion de comité de pilotage et de groupes de travail restreints
	<b>Communication / information</b>	Mise en place d'outils de communication à destination des usagers (grand public) et riverains	Elaboration d'un plan de communication pour définir les médias les plus adaptés (Publication d'une lettre d'information, Communication dans la presse , ...) Signalétique adaptée Poursuite de la "lettre Natura 2000"
		Communication à l'attention des porteurs de projets (Etat, collectivités, associations, privés)	Elaboration d'un guide technique Poursuite de la "lettre Natura 2000"
		Communication ciblée auprès de groupes spécifiques d'usagers	Promeneurs et Randonneurs Pêcheur et chasseurs (en complément des actions déjà menées par les associations) Pratiquants du canoé-kayak)
	<b>Pédagogie à l'environnement</b>	Réalisation d'outils et/ou d'animations pédagogiques (en collaboration avec les prestataires et associations identifiés)	Projets pédagogiques auprès du public scolaires et des familles  Exposition Réalisation d'outils d'interprétation mobiles

## SUIVI DES HABITATS ET DES ESPECES ET DU PROGRAMME D' ACTIONS

Ces objectifs concernent la mise en place des protocoles de suivi permettant d'améliorer les connaissances et d'évaluer l'évolution de l'état de conservation des habitats et espèces.

SUIVI DES HABITATS ET DES ESPECES ET DU PROGRAMME D' ACTIONS	<b>Barbastelle</b>	Préciser le statut biologique de l'espèce sur le site	Prospection à l'aide de détecteurs à ultrasons de quelques échantillons de forêts alluviales.
	<b>Grande Alose</b>	Localiser les frayères	Mettre en place un protocole de prospection des zones de frayère.
	<b>Toxostome</b>	Préciser la responsabilité de la région Auvergne pour cette espèce, sachant qu'elle n'est pas indigène du Bassin de la Loire	Consultation des scientifiques spécialistes de l'espèce au niveau national et européen
		Améliorer la connaissance de cette espèce à l'échelle de la région Auvergne et du site	Réalisation d'une étude à l'échelle de l'ensemble de la région Auvergne pour préciser la répartition de l'espèce, l'état des populations et l'écologie Localiser les secteurs favorables à la reproduction de l'espèce (zones courantes à fonds de galets) sur le site.
	<b>Triton crêté</b>	La mise en place d'un suivi ou d'actions de protection ne semble pas nécessaire au regard des potentialités d'accueil que présente ce secteur du Val d'Allier.	Dans le cadre du suivi de la Boire des Carrés, prévoir une prospection complémentaires des espèces des annexes II et IV.
	<b>Cuivré des marais</b>	Approfondir les connaissances relatives à l'espèce sur la rive gauche du pont de Ris où l'espèce a été observée en 1999.	Déterminer l'état de cette population relictuelle et sa viabilité.
	<b>Gomphe serpent</b>	Suivi de la dynamique de populations Préciser le statut biologique de l'espèce sur le Val d'Allier Sud	Mise en place d'un suivi pour préciser le statut de l'espèce sur ce tronçon du val d'Allier.
	<b>Lucane cerf-volant</b>	Pas de suivi spécifique	Dans le cadre du suivi des forêts alluviales, notamment les forêts à bois dur, noter les observations de Lucane cerf-volant.
	<b>Marsilée</b>	Amélioration des connaissances sur cette espèce (cycles de végétation, exigences écologiques)	Suivi des stations abritant l'espèce
	<b>Evaluation « en cours » du programme d'actions</b>	Suivi évaluation des actions mise en œuvre	Mise en place d'un protocole simple de suivi des actions Assistance auprès des porteurs de projets (animateur du document d'objectifs).

### III - LE VAL D'ALLIER SUD : PROGRAMME D'ACTIONS

#### **Rappel des principaux objectifs**

Les objectifs généraux du programme d'actions concernent :

##### Des objectifs transversaux

- Maintien d'une dynamique fluviale active et d'un espace de liberté
- Préservation de zones naturelles riveraines existantes dans leur taille, unité et diversité (habitats naturels ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire, milieux naturels interstitiels et limitrophes)
- Préservation de la fonctionnalité des espaces : Maintien de la continuité longitudinale du cours d'eau et des connexions latérales (zone tampon, corridors)
- Préservation de la qualité de l'eau de la rivière et des boires
- Maintien du niveau d'eau de la nappe alluviale et du débit
- Prise en compte du document d'objectifs dans les autres politiques de l'Etat (infrastructures, développement)
- Articulations avec les autres procédures (environnementales ou non) en cours ou en projet sur le site.

##### La gestion des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire

- Compatibilité de l'entretien du domaine public fluvial avec les enjeux de Natura 2000
- Gestion des habitats naturels nécessitant des interventions
- Préservation de la qualité des habitats des espèces
- Réaménagement, réhabilitation de certains sites.

##### La communication et l'animation

- Animation et suivi de la mise en œuvre du programme Natura 2000
- Communication et information à destination des différents types de publics concernés
- Pédagogie à l'environnement

##### Le suivi et l'évaluation

- Evaluation permanente de l'efficacité de la procédure
- Suivi des habitats et espèces

## **Organisation du programme d'actions**

En fonction de ces grands objectifs, ont été déclinés les actions et outils à mettre en œuvre.

Le programme d'action est structuré autour de quatre thèmes majeurs. Les moyens et les outils à mobiliser sont précisés dans les fiches techniques qui le compose.

### THEME 1 : Les actions d'animation, de coordination de communication

- structurer la maîtrise d'ouvrage
- organiser et préparer les interventions
- coordonner les politiques programmes et projets
- élargir au public la connaissance du site, dans l'objectif d'une éducation à l'environnement et à de sa préservation,

### THEME 2 : Les actions foncières et réglementaires

- assurer la pérennité des actions
- proposer des compensations aux propriétaires et exploitant
- contrôler l'évolution des usages et éviter les dérives.

### THEME3 : Les actions de gestion

- \* Les actions relatives à la gestion des milieux naturels
    - elles définissent le cadre des interventions opérationnelles à engager en fonction des biotopes et des écosystèmes.
    - elles s'appliquent de manière spécifique aux secteurs ou milieux concernés.
  
  - \* Les actions relatives à la gestion des usages :
    - adapter les usages présents et futurs
    - éviter les dérives possibles, et pérenniser les actions de préservation et de gestion
    - impliquer les usagers du site dans sa gestion et sa préservation
- La motivation des acteurs locaux et des propriétaires sera essentielle pour l'engagement effectif du programme.

### ⇒ THEME 4 : Les actions de suivi scientifique

- améliorer la connaissance scientifique des milieux naturels
- contrôler l'efficacité des mesures de gestion réalisées et d'apporter les adaptations nécessaires à ces mesures

## **Présentation des actions**

Les actions sont présentées dans les tableaux ci-après qui comportent plusieurs rubriques :

- le numéro, le niveau de priorité :
  - \*\*\* : actions prioritaires – mise en œuvre à court terme ;
  - \*\* : actions moins urgentes mais indispensables ;
  - \* : actions utiles mais non prioritaires ou actions complémentaires : elles seront mise en œuvre en fonction des crédits mobilisables.
- le titre de l'action
- les objectifs : principaux objectifs visés en matière de préservation des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaires
- principe : description synthétique de l'action
- actions ou procédures liées : dans ou hors document d'objectif
- la mise en œuvre : les partenaires privilégiés
- les coûts estimatifs globaux

### **THEME 1 : ANIMATION, COORDINATION DES PROCEDURES, COMMUNICATION-INFORMATION-FORMATION**

#### **Sous-thème 1 : animation du document d'objectifs**

N°	Action	Objectifs principaux	Principe	Actions, procédures liées	Mise en Oeuvre	Coût F HT
A1 ***	<b>Structure d'animation</b>	Animer le document d'objectifs Coordonner les actions Assister les porteurs de projet	Embauche d'un animateur Mobilisation de moyens techniques pour la mise en œuvre et le suivi des actions	Toutes actions	Structure animatrice à définir	400 KF
A2 ***	<b>Comité de suivi du site Natura 2000 Val d'Allier Sud</b>	Garder une réflexion locale sur la protection et la gestion du site, Coordonner les actions avec les politiques ou projets locaux. Examiner les cas de conflits	Mise en place du groupe de pilotage constitué d'un collectif d'associations qui sera le porteur du projet Natura 2000 à long terme	Toutes actions	Propriétaires, usagers, Associations, Collectivités, services de l'Etat.	Pas de coût sup.

**Sous-thème I.2 : Coordination des procédures et réglementations**

N°	Action	Objectifs principaux	Principe	Actions, procédures liées	Mise en Oeuvre	Coût F HT
CR1 ***	<b>Coordination des politiques de l'Etat</b>	Favoriser une politique des services de l'Etat en faveur de la préservation du site	Application de la réglementation en vigueur. Surveillance Modalités d'attribution des aides et autorisations compatibles avec le document d'objectifs.	Toutes actions	Services de l'Etat,	Pas de coût sup.
CR2 ***	<b>Coordination des programmes et projets territoriaux</b>	Favoriser à l'échelle du site une meilleure coordination des différents politiques et projet	Organisation d'une réunion annuelle des porteurs de projets.	Toutes actions	Structure animatrice Services de l'Etat, Collectivités, EP	Pas de coût sup.
CR3 ***	<b>Compatibilité des documents de planification</b>	Préserver les milieux et limiter les constructions en bordure de l'Allier	Application des principes définis dans les plans d'exposition aux risques Mobilisation du POS ou PLU pour la prise en compte des enjeux environnementaux : inscription ND (habitats naturels) ou NC (zone de divagation) ou EBC (Espaces boisés classés)	Toutes actions	Collectivités DDE	Pas de coût sup
CR4 ***	<b>Amélioration des dispositifs d'assainissement</b>	Limiter les atteintes au site par les rejets domestiques ou industriels non traités ou insuffisamment épurés	Mise aux normes des ouvrages publics ou privés (station d'épuration,...) Prise en compte du SAGE futur	Actions de gestion des milieux aquatiques	Collectivités Industriels Agence de l'Eau	Pas de coût sup
CR5 ***	<b>Limitation de l'extension des carrières</b>	Préserver les habitats remarquables et la dynamique fluviale. Eviter la fragmentation.	Application des prescriptions du schéma des carrières Respect du SDAGE Etude d'impact pour tout nouvel aménagement ou modification d'exploitation	Actions foncières Réaménagement des gravières	Services de l'Etat UNICEM, exploitants	Pas de coût sup.
CR6 ***	<b>Arrêté de location des zones de Francs Bords</b>	Informers les signataires sur Natura 2000 Adapter les prescriptions d'entretien.	Inscription d'informations concises sur le site et la procédure Natura 2000. Prescriptions d'entretien compatibles avec la préservation du site.	Actions de gestion Actions de communication	Services de l'Etat	Pas de coût sup.

PM : GM 1 - Mise en compatibilité du programme de gestion DDE

**Sous-thème I.3 : Communication, information, formation, interprétation**

N°	Action	Objectifs principaux	Principe	Actions, procédures liées	Mise en oeuvre	Coût F HT
<b>C01</b> **	<b>Outils d'information grand public In situ</b>	Sensibiliser le public sur le site. Limiter les comportements inopportuns	Mise en place, <i>in situ</i> , de panneaux d'informations type « entrée de site » contenant une description de l'intérêt du site, une illustration des espèces floristiques ou faunistiques mentionnées et un code de bonne conduite	Animation Communication	Structure d'animation, Collectivités, associations	60 K F + 1000F/an
<b>C02</b> **	Information spécifique à destination des usagers du site	Information et sensibilisation à destination des utilisateurs du site	Publication d'une plaquette d'information et de conseils, diffusée lors de la délivrance de cartes de pêche, ainsi que par les offices de tourisme. Reprise des informations dans les publications des associations de pêche, de chasse et de protection de la nature.	Animation Communication "	Structure d'animation, Collectivités, associations	55 000 F
<b>C03</b> ***	<b>Poursuite de la publication "la lettre de Natura 2000"</b>	Poursuivre les efforts de communication au-delà de la mise en place du document d'objectifs	Identification exhaustive des propriétaires et usagers Publication et diffusion auprès des habitants et usagers du site d'une lettre d'information périodique (avancement du programme, informations pratiques,...)	Toutes les actions d'information / valorisation	Services de l'Etat Communes Comité de suivi	308 KF pour 2 000 exempl. et 2 n°/an
<b>CO4</b> ***	<b>Guide à l'usage des collectivités, services de l'Etat, principaux gestionnaires</b>	Information des collectivités et intervenants Vulgarisation du document d'objectifs	Réalisation d'un guide technique à l'usage des communes, services de l'Etat et principaux gestionnaires (associations, principaux prestataires) permettant : - d'identifier les enjeux et sensibilités du site - de prendre en compte la préservation du patrimoine dans le cadre des différents projets et interventions	Toutes actions	Structure d'animation, Collectivités, Services de l'Etat Gestionnaires	38 KF (concept. et édition en 500 ex.)
<b>CO5</b> ***	<b>Formation et information des équipes d'intervention</b>	Porter à connaissance des enjeux Adaptation des techniques de gestion	Porter à connaissance du document d'objectifs et de gestion des milieux et espèces du lit majeur. Formation des équipes d'intervention à la reconnaissance des habitats remarquables (à préserver) ou espèces indésirables. Adaptation des techniques de gestion.	Toutes actions de gestion	Structure d'animation, prestataire extérieur.	6000-7000F/an (interv. extérieur, selon besoins)
<b>CO6</b> *	<b>Information Cormoran</b>	Assurer la transparence des informations.	Publication des résultats des différents comptages dans les supports de communication existant sur le site : lettre Natura 2000, bulletin des associations de pêche	Toutes les actions de communication	CSP, Fédérations et Associations de pêche	Pas de coûts sup.



N°	Action	Objectifs principaux	Principe	Actions, procédures liées	Mise en œuvre	Coût F HT
CO7 *	<b>Développer des outils d'interprétation à destination du grand public</b>	Donner les moyens de réaliser une communication multi-public, valable à long terme	Réalisations d'outils de communication grand public, faciles à mettre en place lors de diverses manifestations publiques : - posters - outils mobiles d'interprétation	Toutes les actions d'information et de valorisation	Structure d'animation, Communes Associations	150 000 F (forfaits)
CO8 *	<b>Outils d'interprétation à destination des enfants</b>	Sensibiliser les jeunes générations aux intérêts du site Favoriser les projets pédagogiques.	Réalisation d'outils pédagogiques pour la classe  Formation des enseignants ou de personnes spécialisées pour des visites sur le terrain et des animations dans l'établissement scolaire,  Développer un partenariat entre les associations de pêche et les établissements scolaires, grâce notamment aux communes	Toutes les actions de communication	Structure d'animation, Communes Associations	195 000 F (forfaits)

PM : CR 2 - Coordination des programmes et projets territoriaux  
GL2 – Organisation de la pratique du canoë kayak

**THEME II : MESURES FONCIERES ET REGLEMENTAIRES****Sous-thème II.1 : Mesures foncières**

	Action	Objectifs principaux	Principe	Actions, procédures liées	Mise en oeuvre	Coût F HT
<b>F1</b> ***	<b>Animation foncière</b>	Préserver la dynamique fluviale Préserver les habitats remarquables	Inventaire des propriétaires Mise en place d'un système d'échange parcellaire sur les Zones prioritaires = habitats hors DPF et zones d'érosion	Plan Loire, ENS	SAFER	362 /538 KF
<b>F2</b> ***	<b>Acquisitions foncières</b>	Préserver la dynamique fluviale Préserver les habitats remarquables	Acquisitions sur les sites à enjeux	Plan Loire, ENS	A définir	2 à 6 MF
<b>F3</b> ***	<b>Autres actions foncières</b>	Préserver la dynamique fluviale Préserver les habitats remarquables	Locations, conventions entre organismes gestionnaires et propriétaires	Actions de gestion	Structure d'animation, collectivités, associations.	90 à 180 KF
<b>F4</b>	<b>Dédommagement des propriétaires sur les zones d'érosion</b>	Préservation de la dynamique fluviale Dédommagement des propriétaires	La dynamique fluviale engendre l'érosion de terrains privés et notamment de terres cultivées. La réforme de la Loi sur l'Eau pourrait permettre un dédommagement des propriétaires.	Loi sur l'eau	Ministère de l'Environnement - Direction de l'Eau	Pas de coût supp

**Sous-thème II.2 : Mesures réglementaires**

	Action	Objectifs principaux	Principe	Actions, procédures liées	Mise en oeuvre	Coût F HT
<b>R1</b> ***	<b>Etude d'impact</b>	Art.6 : évaluation de tout plan ou projet susceptible de perturber significativement le site	Réalisation d'étude d'impact intégrant la prise en compte des enjeux de la directive.	Etude d'impact	Services de l'Etat Porteurs de projet	Pas de coût sup.
<b>R2</b> **	<b>Réglementation des boisements</b>	Maîtrise des plantations et reboisements	Réglementer la plantation (interdiction sur certains sites, choix des peuplements) Mise en œuvre sur demande des communes.	Animation, communication, concertation	Communes, Services de l'Etat	Pas de coût sup.

**THEME III : MESURES DE GESTION****Sous-thème III.1 : Gestion des milieux non agricoles**

	<b>Action</b>	<b>Objectifs principaux</b>	<b>Principe</b>	<b>Actions, procédures liées</b>	<b>Mise en oeuvre</b>	<b>Coût F HT</b>
<b>GM1</b> ***	<b>Mise en compatibilité du programme de gestion DDE</b>	Empêcher la dégradation de certains habitats d'intérêt communautaire et la perturbation des espèces d'intérêt communautaire présents dans le domaine public fluvial.	Prise en compte du document d'objectifs dans le programme d'entretien du domaine public fluvial, (objectifs et cahiers des charges), afin que les préconisations d'entretien soient favorables aux habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire.	Programmation pluriannuelle de travaux en bordure de la rivière Allier (DDE - Service de l'Eau)	DDE - Service de l'Eau	15 KF/an
<b>GM2</b> *	<b>Restauration et l'entretien des annexes hydrauliques</b>	L'enfoncement du lit - a entraîné la disparition accélérée de certains boires et reculs, - ne permet plus leur renouvellement suite à une diminution de la dynamique fluviale. Dans les secteurs à dynamique faible ou modérée: nécessité d'intervention pour éviter le comblement et la déconnexion de toutes les annexes hydrauliques.  Connexion des reculs avec le chenal actif favorable notamment à la Bouvière, poisson d'intérêt communautaire.	La reconnexion des reculs se fera de préférence par l'aval: - supprimer les bancs de sédiments obstruant le bras mort - Entretien préventif (nettoyage et suppression des arbres morts et encombres favorisant l'ensablement, maîtrise de la végétation arbustive, éclaircissement éventuelle). Il est Indispensable de ne pas reconnecter systématiquement les bras morts et de conserver des boires en eau isolés de l'Allier : les boires semblent plus adaptées à certaines espèces animales (comme la Cistude ou les Batraciens) et végétales (comme la Marsilée) que les reculs.	Programmation pluriannuelle de travaux en bordure de la rivière Allier (DDE - Service de l'Eau)  gestion des boires favorables à la Cistude	DDE - Service de l'Eau  Associations CSP ONCFS	920 à 1360 KF pour 8 annexes
<b>GM3</b> *	<b>Dévégétalisation et la scarification de bancs alluvionnaires</b>	Laisser mobile les bancs d'alluvions présents, en empêchant l'implantation d'une végétation pérenne (peupliers, saules), favorables : - aux développement de la végétation annuelle du Chenopodium rubri du lit de la Loire (habitat d'intérêt communautaire, code NATURA 2000 : 3270), -à la reproduction des sternes (voire de l'oedicnème), -aux secteurs proches des ouvrages ou des zones d'érosion menaçant des habitations.	Une colonisation très rapide du Peuplier noir est observée sur les bancs alluvionnaires engendrant une fixation définitive des bancs d'alluvions, donc réduction du débit solide, enfoncement du lit et réduction du lit mineur à de petits chenaux actifs.  Scarification maîtrisée et ciblée (destruction de l'appareil racinaire du peuplier avec des engins adaptés) qui permet de limiter le redémarrage de la végétation pérenne.	Programmation pluriannuelle de travaux en bordure de la rivière Allier (DDE - Service de l'Eau)	DDE - Service de l'Eau CSA LPO Auvergne	25 à 45 KF pour 2,5 ha

	Action	Objectifs principaux	Principe	Actions, procédures liées	Mise en œuvre	Coût F HT
<b>GM4</b> **	<b>Principe sur l'intégration éventuelle des anciennes gravières dans la zone de divagation de l'Allier</b>	Savoir si d'un point de vue géomorphologique et écologique, les anciennes gravières doivent être intégrées à l'espace de liberté optimal ou être protégées contre l'érosion latérale.	Mener une réflexion sur l'intégration ou non des gravières, sachant que d'un point de vue géomorphologique et sédimentologique, les gravières très volumineuses et très profondes risquent de piéger la charge solide en charriage en capturant le cours d'eau à l'occasion d'une crue, engendrant une érosion régressive (érosion verticale se propageant de l'amont vers l'aval), le cours d'eau cherchant à se « re-saturer » en sédiments après l'abandon de sa charge grossière.	Programmation pluriannuelle de travaux en bordure de la rivière Allier (DDE - Service de l'Eau)	DDE - Service de l'Eau	Pas de coût supp animation
<b>GM5</b> *	<b>Réaménagement écologiques des anciens sites d'extraction</b>	Réaménager les anciennes carrières de façon à utiliser au mieux les potentialités de ces sites d'un point de vue écologique	Effectuer un diagnostic préalable au réaménagement Dans les sites à enjeux, mettre la priorité sur un réaménagement écologique	Elaboration d'un principe sur l'intégration éventuelle des anciennes gravières dans la zone de divagation de l'Allier	Exploitants DDE - Service de l'Eau Associations	animation Prise en charge des frais par l'expl.
<b>GM6</b> **	<b>Reprofilage des berges des « anciennes carrières » abritant la Marsilée à quatre feuilles</b>	La Marsilée d'Europe est une Fougère aquatique inscrite en annexe II de la directive Habitats. L'objectif est d'améliorer l'état de conservation de l'espèce qui est défavorable (seulement trois stations ont été répertoriées sur le Val d'Allier Sud en 2000). L'une des stations concerne une ancienne gravière située sur le domaine public fluvial : les anciennes carrières de la Boire (commune d'Abrest).	Le reprofilage des berges permettrait d'augmenter les superficies favorables à l'espèce.  La Marsilée recherche les eaux stagnantes peu profondes à niveau variable, qui s'exondent au cours de l'été (la plante commence sa végétation dans l'eau et produit des fructifications lorsqu'elle est complètement exondée). Un profil en pente douce lui est donc plus favorable.	Programmation pluriannuelle de travaux en bordure de la rivière Allier (DDE - Service de l'Eau)	DDE - Service de l'Eau	100 KF
<b>GM7</b> ***	<b>Gestion des forêts alluviales</b>	Empêcher la dégradation des forêts alluviales à bois tendre (91E0 - habitat d'intérêt prioritaire) et à bois dur (91F0 - habitat d'intérêt communautaire).	Actuellement, les forêts alluviales du Val d'Allier ne font pas l'objet d'exploitation forestière.  Une sensibilisation des organismes compétents à travers des recommandations de gestion semble néanmoins nécessaire.	Programmation pluriannuelle de travaux en bordure de la rivière Allier (DDE - Service de l'Eau)	DDE - Service de l'Eau DDAF CRPF propriétaires	Pas de coût supp

	Action	Objectifs principaux	Principe	Actions, procédures liées	Mise en œuvre	Coût F HT
<b>GM8</b> <b>**</b>	<b>Maîtrise et suivi des plantes invasives en particulier la Renouée du Japon</b>	L'objectif est d'empêcher la dégradation de certains habitats d'intérêt communautaire (32.70, 31.30, 64.30, 91E0, 91F0), à cause de la prolifération de plantes exotiques invasives.	Certaines plantes exotiques sont des " pestes végétales " en France (très envahissantes et menace pour la biodiversité végétale et animale, voire pour la santé publique) qu'il convient d'éliminer.  Malheureusement pour diverses espèces (dont la Renouée), leur résistance est telle qu'aucune technique de lutte efficace n'a été trouvée à l'heure actuelle.	Programmation pluriannuelle de travaux en bordure de la rivière Allier (DDE - Service de l'Eau)	DDE - Service de l'Eau	Suivi cart. 25 000F  Gestion 500 KF
<b>GM9</b> <b>**</b>	<b>Piégeage des espèces faunistiques proliférantes (Ragondin, Tortues exotiques)</b>	La limitation du Ragondin est souhaitable d'un point de vue écologique. L'empoisonnement peut affecter certaines espèces d'intérêt communautaire comme le Castor d'Europe. Il faut encourager un mode de lutte plus sélectif : le piégeage.	La fourniture gracieuse de boîtes à fauves aux piégeurs assermentés permettrait d'encourager le piégeage. Une communication est également nécessaire pour expliquer la nécessité de limiter certains animaux introduits.	Programmation pluriannuelle de travaux en bordure de la rivière Allier (DDE - Service de l'Eau)	DDE - Service de l'Eau CG03 Service de lutte contre les ravageurs des cultures	Pas de coût sup
<b>GM10</b> <b>*</b>	<b>Gestion des boires favorables à la Cistude</b>	Le maintien d'une population de Cistude d'Europe passe par le maintien de zones d'eau stagnante riches en végétation et le maintien de zones sèches favorables pour ses pontes dans les environs proches du milieu aquatique. La gestion de ces milieux est parfois nécessaire, mais des précautions doivent être prises pour le réaménagement des boires abritant la Cistude et la gestion des abords.	Maintien d'un habitat aquatique favorable à la Cistude d'Europe (pour les boires n'étant plus soumises à la dynamique de la rivière) par un curage échelonné dans le temps et pratiqué à une période favorable.  Mise en place d'une gestion compatible sur les sites de ponte potentiel ou identifiés de la Cistude d'Europe.	Programmation pluriannuelle de travaux en bordure de la rivière Allier (DDE - Service de l'Eau)	DDE - Service de l'Eau CSA	10 000 F pour 1000m2
<b>GM11</b> <b>*</b>	<b>Gestion écologique des ruisseaux abritant l'Agrion de Mercure</b>	Des précautions sont indispensables lors du curage de ces ruisseaux. En effet, comme la majorité des, Odonates, l'Agrion de Mercure est sensible aux perturbations liées à la structure de son habitat comme le curage des fossés.	Les curages doivent être pratiqués par tronçons en alternance d'une berge à l'autre et de l'amont vers l'aval en plusieurs années: évite la perturbation de la totalité de la population (imagos et habitat larvaire) afin de permettre une recolonisation rapide du secteur restauré (moins d'un an en général).	Programmation pluriannuelle de travaux en bordure de la rivière Allier (DDE - Service de l'Eau)	DDE - Service de l'Eau SFO CSA	10 000 F pour 1000ml
<b>GM12</b> <b>***</b>	<b>Maintien de la propreté du site</b>	Entretien ou restauration des sites dégradés Information des usagers	Nettoyage des sites pollués Entretien régulier des sites fréquentés Communication à destination des artisans pour éviter tout dépôts inopportuns Limitation en hauteur des accès au site grâce à la mise en place de portiques interdisant l'accès aux véhicules susceptibles d'apporter des déchets	Toutes actions	DDE , associations, collectivités	24 000 F/5ans

**Sous-thème III.2 : Gestion agri-environnementale**

N)	Action	Objectifs principaux	Principe	Actions, procédures liées	Mise en œuvre	Coût F HT
<b>GA1</b> ***	<b>“ Plan de pâturage des parcelles abritant des habitats d'intérêt communautaire ”</b>	Maintien de certains pâturages dans un état de conservation favorable grâce à des pratiques de pâturage adaptées. Mise en place d'un plan de pâturage pour: - préciser et localiser les habitats d'intérêt communautaire - définir les actions à mettre en œuvre.	Plan de pâture établi en partenariat avec l'agriculteur et un écologue. Il a pour objectifs de : - préciser nature et localisation des habitats naturels d'intérêt communautaire - définir l'état souhaité et les principes de gestion de ces milieux - définir, les points d'affouragement et d'abreuvement de chaque parcelle afin d'éviter les risques de dégradation des habitats naturels (piétinement et fertilisation) - identifier éventuellement les besoins en équipements (barrière par exemple.)	CTE	Agriculteurs DDAF CA Structure d'animation	61 500 F pour 5 exploit.
<b>GA2</b> ***	<b>“ Maintien du pâturage extensif sur les francs bords ”</b>	Maintien d'une gestion agricole extensive des francs bords, favorable à la conservation des habitats naturels ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire : gestion extensive de la zone tampon, préservation des corridors biologique et zones de nourrissage, maintien du potentiel de régénération des habitats d'intérêt communautaire comme les pelouses.	L'abandon de ces terrains (embroussaillage) ou, inversement, la mise en culture, par l'évolution des pratiques agricoles, auraient des conséquences négatives sur la préservation et le fonctionnement écologique du site. Objectif : maintenir par une gestion agricole extensive la végétation naturelle prairiale des bords d'Allier	CTE (action obligatoire)	Agriculteurs DDAF CA	262 KF pour 52 ha  PDRN
<b>GA3</b> **	<b>“ Gestion des pelouses d'intérêt communautaire ”</b>	Gestion écologique des pelouses d'intérêt communautaire qui ne sont plus soumises à la dynamique fluviale.	Pelouses situées dans les secteurs soumis à la dynamique fluviale: gestion inutile car la dynamique permet une régénération des habitats.  Sur les secteurs non soumis à la dynamique: pâturage occasionnel ou fauche éventuelle pour bloquer la dynamique végétale évoluant vers les fourrés denses.	CTE (action obligatoire)	Agriculteurs DDAF CA	189 KF pour 42 ha  PDRN
<b>GA4</b> ***	<b>Mise en place de bandes enherbées en bordure des habitats aquatiques d'intérêt communautaire ”</b>	La présence de cultures peut engendrer une pollution de certains habitats aquatiques d'intérêt communautaire par ruissellement des produits phytosanitaires, des phosphates et des nitrates.	Mise en place de zones tampon autour des boires, reculs et des mares, de part et d'autre des ruisseaux favorables à l'Agrion de Mercure, le long de certaines berges de l'Allier, bordées par des cultures.  Une bande enherbée peut permettre de limiter fortement le transfert des produits phytosanitaires, des nitrates et des phosphates vers les milieux sensibles	CTE (action obligatoire)	Agriculteurs DDAF CA	123 KF pour 7 ha  PDRN

	Action	Objectifs principaux	Principe	Actions, procédures liées	Mise en oeuvre	Coût F HT
<b>GA5</b> ***	<b>“Localisation pertinente du gel PAC en bordure des habitats d'intérêt communautaire non aquatiques ou des bandes enherbées”</b>	<p>Limiter la dégradation de certains habitats d'intérêt communautaire que les pratiques culturales peuvent engendrer par diffusion des pesticides:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- milieux aquatiques ;</li> <li>- mégaphorbiaies (6430)</li> <li>- pelouses sèches (8230)</li> <li>- forêts alluviales (91EO, 91FO)</li> </ul>	<p>Les milieux aquatiques seront préservés par la mise en place d'une bande enherbée.</p> <p>Pour les autres habitats d'intérêt communautaires: mise en place, par la localisation pertinente du gel PAC, d'une zone tampon sur leur bordure</p>	CTE (action obligatoire)	Agriculteurs DDAF CA	45 990 F pour 9.7 ha  PDRN
<b>GA8</b> *	<b>Limitation des pompages dans les habitats sensibles</b>	Résorber l'impact des pompages sur les habitats fragiles.	Application de la réglementation en vigueur sur les sites	CTE	Agriculteurs DDAF CA	non chiffable

**Sous-thème III.3 : Gestion des problématiques urbaines**

	Action	Objectifs principaux	Principe	Actions, procédures liées	Mise en oeuvre	Coût Ff HT
<b>GU1</b> **	<b>Limitation des endiguements.</b>	Préserver la dynamique fluviale	Enlèvement des ouvrages non justifiés et réflexion en amont de toute nouvelle implantation	Plan Loire, ENS	DDE, collectivités, pîvés	12 000 F (prospection)
<b>GU2</b> **	<b>Plan de développement des zones de captage</b>	Organiser le développement des zones de captage en compatibilité avec la protection du site	Etude d'impact Engager une réflexion sur la gestion des périmètres de protection	Actions foncières	Syndicats d'AEP	Pas de coût supp
<b>GU4</b> *	<b>Résorption des pollutions par voirie</b>	Connaître l'impact des pollutions du aux voiries existantes et, le cas échéant, réduire ces impacts	Evaluation et diagnostic des systèmes de récupération des eaux de ruissellement Evaluation de la charge polluante arrivant sur les milieux les plus sensibles		SNCF DDE Conseil général	52 800 F

**Sous-thème III.4 : Gestion de la fréquentation et des activités de loisirs**

	Actions	Objectifs principaux	Principe	Actions, procédures liées	Mise en oeuvre	Coûts F HT
<b>GL1</b> ***	<b>Plan de fréquentation</b>	Organiser et réguler la fréquentation. Définir et aménager les accès au site.	Etablir un zonage de fréquentation et des plans de circulation pédestre. Orienter la fréquentation vers les espaces capables de la supporter, en évitant les milieux les plus sensibles.	Actions "information grand public <i>in situ</i> "	Collectivités et associations	50 KF
<b>GL2</b> ***	<b>Organisation de la pratique du canoë kayak</b>	Rendre compatible la préservation du site et la pratique du canoë kayak Eviter les conflits d'usage.	Elaboration d'une charte de bonne conduite sous la responsabilité des loueurs.	Actions d'informations	Collectivités Organismes animation prestataires	animation
<b>GL3</b> ***	<b>Limitation des sports motorisés</b>	Arrêter la pratique de sports motorisés sur le site Natura 200, pratique incompatible avec la préservation du site.	Recherche de sites plus appropriés Interdiction de leur pratique à l'intérieur du site Natura 2000	Action "Mise en oeuvre d'un plan de fréquentation"	Communes	Animation



## THEME IV : SUIVI-EVALUATION

	Action	Objectifs principaux	Principe	Actions, procédures liées	Mise en oeuvre	Coût F HT
SP1 ***	Suivi des habitats d'intérêt communautaire	L'article 11 de la directive Habitats précisent que les Etats membres assurent la surveillance de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire.	Mesurer ou décrire régulièrement l'état de conservation des habitats pour lesquels le site sera désigné. Le suivi le plus objectif est effectué sur des indicateurs. Le protocole de suivi se doit d'être à la fois rigoureux, fiable, simple, reproductible dans le temps, peu onéreux.	Toutes les actions de gestion et de suivi	Structure d'animation Prestataire privé CSA, CEPA	65 KF
SP2 ***	Suivi des actions	Evaluation des incidences des mesures de conservation sur l'état de conservation des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire, et notamment de la contribution de Natura 2000 à la réalisation des objectifs spécifiés.	Vérifier <i>a posteriori</i> la mise en œuvre et l'efficacité des actions prévues dans le document d'objectifs : adhésion des acteurs, effets sur les habitats et les espèces, effets sur les activités économiques, rapport coût / efficacité, analyse des échecs, ...	Toutes les actions de gestion et de suivi	Structure d'animation Prestataire privé	50 KF
SE1 **	Caractérisation des pelouses	Les pelouses constituent des habitats d'intérêt communautaire, mais il serait souhaitable de mieux caractériser certains groupements herbacés du Val d'Allier afin de savoir précisément ceux qui font partie des habitats naturels d'intérêt communautaire et ceux qui n'en sont pas.	Réalisation de relevés phytosociologiques sur une vingtaine de stations.	Toutes les actions de gestion et de suivi	CSA Conservatoire Botanique National	35 KF
SE2 *	Suivi de la reconquête de la Loutre d'Europe	Espèce potentielle sur le site, qui pourrait coloniser le Val d'Allier Sud.	Assurer une pression d'observation suffisante afin d'évaluer de pouvoir évaluer la reconquête de la Loutre dans ce secteur du Val d'Allier.	Toutes les actions de gestion et de suivi	CSA CEPA Groupe d'Etude des Mammifères Forestiers de l'Allier	35 KF
SE3 **	Evaluation du statut de la Libellule " Gomphe serpentin	Très menacées en Europe, cette espèce semble également avoir régressée sur le cours de l'Allier. Afin d'avoir une idée plus significative de l'état des populations d' <i>Ophiogomphus cecilia</i> sur le tronçon Val d'Allier sud (Vareennes/Allier – Mariol), une action " Etude " semble indispensable.	Evaluer le statut et l'état de conservation de <i>Ophiogomphus cecilia</i> sur le tronçon Val d'Allier sud	Toutes les actions de gestion et de suivi	CSA CEPA SFO	110 KF

	Action	Objectifs principaux	Principe	Actions, procédures liées	Mise en oeuvre	Coût F HT
SE4 *	<b>Evaluation du statut de la Libellule "Agrion de Mercure"</b>	Menacé dans de nombreux pays d'Europe, cette espèce semble présenter de belles populations sur certains ruisselets traversant des pacages du Val d'Allier Sud.	Evaluer l'état de conservation de cette espèce sur ce tronçon du Val d'Allier.	Toutes les actions de gestion et de suivi	CSA CEPA SFO	80 KF
SE5 *	<b>Suivi du Cuivré des marais</b>	Dans le Val d'Allier, l'habitat potentiel du Cuivré des marais est constitué des divers milieux riches en différentes espèces d'oseilles ( <i>Rumex</i> ) : prairies humides, friches humides, grèves, formations à grandes herbes du bord des eaux. Sur le site du Val d'Allier Sud, ce type de biotopes est restreint à quelques bordures de fossés ou lisières humides, sur la commune de Mariol, où l'espèce a été observée en 1999.	L'objectif est la mise en place d'un suivi simple et efficace de cette population relictuelle de Cuivré des marais pour connaître l'évolution de son état de conservation.	Toutes les actions de gestion et de suivi	CSA CEPA LPO Auvergne	12 KF
SE6 **	<b>Recherche des frayères de la Grande Alose</b>	L'espèce, qualifiée de « vulnérable » en Région Auvergne, se reproduit probablement certaines années dans le Val d'Allier Sud, mais les zones de frayère ne sont pas localisées précisément..	Recensement des principales zones de frayère de cette espèce entre Mariol et Varennes afin de préserver cet habitat dans un bon état de conservation. Il est en effet primordial d'assurer une protection correcte de la reproduction, notamment en cas de travaux en rivière susceptibles d'entraîner des pollutions mécaniques et le colmatage des supports en aval (CSP, 2000).	Toutes les actions de gestion et de suivi	LOGRAMI CSP Fédération de pêche	38 500 F
SE7 **	<b>Evaluation du statut de la Bouvière</b>	La Bouvière est un poisson inscrit en annexe II de la directive Habitats, qualifiée de « vulnérable » en Auvergne.. Dans le Val d'Allier Sud, elle a été recensée à Saint-Germain-des-Fossés et à Varennes-sur-Allier et remonterait jusqu'au Bec de Dore : elle serait assez fréquente sur l'Allier.	Rechercher la présence de la Bouvière sur certains secteurs pour préciser sa répartition et l'état des populations. Recensement par pêche électrique.	Toutes les actions de gestion et de suivi	CSP	36 KF
SE8 *	<b>Recherche de la Barbastelle</b>	La Barbastelle d'Europe est une Chauve-Souris forestière inscrit en annexe II de la directive Habitats. Mais sa présence n'est que potentielle, car l'espèce exige des prospections spécifiques. Toutefois, le Val d'Allier ne constitue pas l'habitat préférentiel de cette espèce. Cette action de suivi ne nous semble pas prioritaire.	Recherche de l'espèce avec des techniques adaptées (détecteur d'ultrasons).	Toutes les actions de gestion et de suivi	Chauves-Souris Auvergne LPO Auvergne	20 KF
SE9	<b>Suivi de la Marsilée à quatre feuilles</b>	Suivi de l'état de conservation de l'espèce, actuellement défavorable.	Le suivi des trois stations doit permettre de suivre l'évolution de l'état de conservation de l'espèce et de son habitat (identification de menaces éventuelles, propositions de gestion).	Toutes les actions de gestion et de suivi	CSA Conservatoire Botanique National	11 500 F

## Synthese des moyens financiers a mettre en œuvre

Les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre des actions du document d'objectifs sont présentées dans les tableaux ci-après.

- la première série de tableaux présente les coûts ventilés entre fonctionnement et investissement ainsi que les programmes financiers mobilisables ;
- la deuxième série présente un échéancier par année
- les derniers tableaux présentent la synthèse par grands thèmes.

Les prix mentionnés sont les prix moyens indiqués dans la fiche action.

### THEME I : ANIMATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS, COORDINATION DES PROCEDURES, COMMUNICATION, INFORMATION, FORMATION

		Fonction <sup>mt</sup> (F HT)	Investissement (F HT)	Programme financier
Animation				
(anim.)	A1	2 400 000		FGMN
(anim.)	A2	-	-	
Coordination, mise en cohérence				
	CR1	-	-	
(MEC)	CR2	-	-	
(MEC)	CR3	-	-	
(MEC)	CR4	-	-	
(MEC)	CR5	-	-	
(MEC)	CR6	-	-	
Communication / Interprétation				
(Loisirs)	CO1	6 000	60 000	FGMN + TDENS
(Loisirs)	CO2		55 000	FGMN + TDENS
(Information)	CO3	308 000	-	FGMN
(MEC)	CO4		38 000	FGMN
(Information)	CO5	36 000	-	FGMN
(Information)	CO6	-	-	-
(Loisirs)	CO7		150 000	FGMN + TDENS + DIV
(Loisirs)	CO8		195 000	FGMN + TDENS + DIV

**THEME II : MESURES FONCIERES ET REGLEMENTAIRES :**

		Fonction <sup>mt</sup> (F HT)	Investissement (F HT)	Programme financier
Mesures foncières				
(Agri/forêt)	F1	440 000		PLGN (FGMN)
(Agri/forêt)	F2		4 000 000	PLGN (FGMN)
(Agri/forêt)	F3	125 000		FGMN
(Eau)	F4	Lié au vote nouvelle Loi sur l'eau		
Mesures réglementaires				
(Réglement.)	R1	-	-	
(Réglement.)	R2	-	-	

**THEME III - ACTIONS DE GESTION**

		Fonction <sup>mt</sup> (F HT)	Investissement (F HT)	Programme financier
Gestion des milieux non agricoles				
(MEC)	GM1	15 000		FGMN
(Eau)	GM2		1 140 000	PLGN (FGMN)
(Eau)	GM3		35 000	PLGN (FGMN)
(Eau)	GM4	-	-	
(Activités)	GM5	-	-	
(Eau)	GM6		100 000	FGMN
(Eau)	GM7	Cf action communication / sensibilisation		
(Eau)	GM8	25 000	500 000	PLGN (FGMN) + DIV
(Eau)	GM9	-	-	
(Eau)	GM10		10 000	FGMN
(Eau)	GM11		10 000	FGMN
(Eau)	GM12	24 000		FGMN
Gestion des milieux agricoles				
(agric.forêt)	GA1	61 500		FFCTE (30 %)
(agric.forêt)	GA2*	262 080		FFCTE, FGMN (5 %)
(agric.forêt)	GA3*	189 000		FFCTE, FGMN (5 %)
(agric.forêt)	GA4 ***	123 960		FFCTE, FGMN (5 %)
(agric.forêt)	GA5 ***	45 990		FFCTE
(agric.forêt)	GA8*	-	-	

		Fonction <sup>mt</sup> (F HT)	Investissement (F HT)	Programme financier
Urbaine				
(act.éco)	GU1		12 000	FGMN
(act.éco)	GU2	-	-	
(eau)	GU4		52 800	FGMN + DIV
Fréquentation et loisirs				
(Loisirs)	GL1		50 000	FGMN + TDENS
(Loisirs)	GL2	-	-	
(Loisirs)	GL3	-	-	

#### THEME IV : SUIVI-EVALUATION DU PROGRAMME - SUIVI SCIENTIFIQUE

		Fonction <sup>mt</sup> (F HT)	Investissement (F HT)	Programme financier
Suivi du programme				
(suivi)	SP1	65 000		FGMN
(suivi)	SP2	50 000		FGMN
Suivi écologique				
(suivi)	SE1	35 000		FGMN
(suivi)	SE2	32 000	3 000	FGMN/FEOGA
(suivi)	SE3	100 000	10 000	FGMN
(suivi)	SE4	75 000	5 000	FGMN
(suivi)	SE5	12 000		FGMN
(suivi)	SE6	38 500		FGMN + LIFE
(suivi)	SE7	36 210		FGMN
(suivi)	SE8	20 000		FGMN
(suivi)	SE9	11 500		FGMN

**THEME I : ANIMATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS, COORDINATION DES PROCEDURES, COMMUNICATION, INFORMATION, FORMATION**

			Coût N	Coût N+1	Coût N+2	Coût N+3	Coût N+4	Coût N+5	TOTAL / ACTION	TOTAL / Unité
Animation										
(Anim)	A1 ***	Fct <sup>ment</sup>	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	2 400 000 F (sur six ans)	Salarié + Fonctionnement
(Anim)	A2 ***	Fct <sup>ment</sup>	-	-	-	-	-	-	-	
		Investi <sup>ment</sup>	-	-	-	-	-	-	-	
Coordination, mise en cohérence										
(MEC)	CR1 ***	Fct <sup>ment</sup>	-	-	-	-	-	-	-	
		Investi <sup>ment</sup>	-	-	-	-	-	-	-	
(MEC)	CR2 ***	Fct <sup>ment</sup>	-	-	-	-	-	-	-	
		Investi <sup>ment</sup>	-	-	-	-	-	-	-	
(MEC)	CR3 ***	Fct <sup>ment</sup>	-	-	-	-	-	-	-	
		Investi <sup>ment</sup>	-	-	-	-	-	-	-	
(MEC)	CR4 ***	Fct <sup>ment</sup>	-	-	-	-	-	-	-	
		Investi <sup>ment</sup>	-	-	-	-	-	-	-	
(MEC)	CR5 ***	Fct <sup>ment</sup>	-	-	-	-	-	-	-	
		Investi <sup>ment</sup>	-	-	-	-	-	-	-	
(MEC)	CR6 ***	Fct <sup>ment</sup>	-	-	-	-	-	-	-	
		Investi <sup>ment</sup>	-	-	-	-	-	-	-	
Communication / Interpré										
(Loisirs)	CO1 **	Fct <sup>ment</sup>	1000	1000	1000	1000	1000	1000	6000 F	(entretien)
		Investi <sup>ment</sup>		60 000					60 000 F	(Panneaux)
(Loisirs)	CO2 **	Investi <sup>ment</sup>			55 000				55 000 F	
(Information)	CO3 ***	Fct <sup>ment</sup>	38 000	60 000	60 000	60 000	60 000	30 000	308 000 F	30 000 F/N°
(MEC)	CO4 ***	Investi <sup>ment</sup>		38 000					38 000 F	
(Information)	CO5 ***	Fct <sup>ment</sup>	6 500	6 500	6 500	6 500	6 500	6 500	39 000 F	3 250 F/jours
(Information)	CO6 *	Fct <sup>ment</sup>	-	-	-	-	-	-	-	
		Investi <sup>ment</sup>	-	-	-	-	-	-	-	
(Loisirs)	CO7 *	Investi <sup>ment</sup>			70 000	80 000			150 000	
(Loisirs)	CO8 *	Fct <sup>ment</sup>								
		Investi <sup>ment</sup>		100 000	95 000				195 000	

**THEME II : MESURES FONCIERES ET REGLEMENTAIRES :**

			Coût N	Coût N+1	Coût N+2	Coût N+3	Coût N+4	Coût N+5	TOTAL / ACTION	TOTAL / ha	
<b>Mesures foncières</b>											
(Agri/forêt)	F1 ***	Fct <sup>ment</sup>	220 000	220 000					352 000 à 528 000 F	1760 à 2640 F/ha	
(Agri/forêt)	F2 ***	Investi <sup>ment</sup>		1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000		2 000 000 à 6 000 000 F	10 000 à 30 000 F/ha	
(Agri/forêt)	F3 ***	Fct <sup>ment</sup>		25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	90 000 à 180 000 F	300 à 600 F/ha	
(Eau)	F4	Fct <sup>ment</sup> Investi <sup>ment</sup>	Lié au vote de la nouvelle Loi su l'eau								
<b>Mesures réglementaires</b>											
(Réglement.)	R1 ***	Fct <sup>ment</sup>	-	-	-	-	-	-	-		
		Investi <sup>ment</sup>	-	-	-	-	-	-	-		
(Réglement.)	R2 **	Fct <sup>ment</sup>	-	-	-	-	-	-	-		
		Investi <sup>ment</sup>	-	-	-	-	-	-	-		

## THEME III - ACTIONS DE GESTION

			Coût N	Coût N+1	Coût N+2	Coût N+3	Coût N+4	Coût N+5	TOTAL / ACTION	TOTAL / Unité
Gestion des Milieux non agricoles										
(MEC)	GM1 ***	Fct <sup>ment</sup>	2500	2500	2500	2500	2500	2500	15 000 F	2 500 F/jour
(Eau)	GM2 *	Investi <sup>ment</sup>		285 000	285 000	285 000	285 000		1 140 000 F (8 boires)	115 000 à 170 000/boires
(Eau)	GM3 *	Investi <sup>ment</sup>		7 000	7 000	7 000	7 000		35 000 F (2,5ha)	10 000 à 18 000 F/ha
(Eau)	GM4 **	Fct <sup>ment</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-
		Investi <sup>ment</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-
(Activités)	GM5 *	Fct <sup>ment</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-
		Investi <sup>ment</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-
(Eau)	GM6 **	Investi <sup>ment</sup>			50 000		50 000		100 000 F	
(Eau)	GM7 ***	Fct <sup>ment</sup>	Cf. actions communication / sensibilisation							
		Investi <sup>ment</sup>								
(Eau)	GM8 **	Fct <sup>ment</sup>		5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000 F	
		Investi <sup>ment</sup>		100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000 F (2 ha environ)	10 à 300 F/m2
(Eau)	GM9 **	Fct <sup>ment</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-
		Investi <sup>ment</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-
(Eau)	GM10 *	Investi <sup>ment</sup>					10 000 F		10 000 F (1000 m2)	10 F/m2
(Eau)	GM11 *	Investi <sup>ment</sup>			5 000	5 000			10 000 F (1000 ml)	10F/ml
(Eau)	GM12 ***	Fct <sup>ment</sup>	4000	4000	4000	4000	4000	4000	24 000 F	



			Coût N	Coût N+1	Coût N+2	Coût N+3	Coût N+4	Coût N+5	TOTAL / ACTION	TOTAL / Unité
Gestion des milieux agricoles										
(Agri)	GA1 ***	Fct <sup>ment</sup>	30 750	14 250		10250		6 250	61 500 (5 exploitants)	12 300 F/exploitant
(Agri)	GA2 ***	Fct <sup>ment</sup>	43 680	43 680	43 680	43 680	43 680	43 680	262 080 F (52 hectares)	840 /ha/an
(Agri)	GA3 **	Fct <sup>ment</sup>	31 500	31 500	31 500	31 500	31 500	31 500	189 000 F (42 hectares)	750 /ha/an
(Agri)	GA4 ***	Fct <sup>ment</sup>	20 660	20 660	20 660	20 660	20 660	20 660	123 960 F (7 000 ml)	2951 ha/an
(Agri)	GA5 ***	Fct <sup>ment</sup>	7 665	7 665	7 665	7 665	7 665	7 665	45 990 F (9700 ml)	790 / ha / an
(Agri)	GA8 *	Fct <sup>ment</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-
		Investi <sup>ment</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-
Gestion des problématiques Urbaine										
(act.éco)	GU1 **	Investi <sup>ment</sup>		12 000					12 000 F	
(act.éco)	GU2 **	Fct <sup>ment</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-
		Investi <sup>ment</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-
		Investi <sup>ment</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-
(Eau)	GU4 *	Investi <sup>ment</sup>					52 800		52 800 F	
Fréquentation et loisirs										
(loisirs)	GL1 ***	Investi <sup>ment</sup>	50 000						50 000 F	
(Loisirs)	GL2 ***	Fct <sup>ment</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-
		Investi <sup>ment</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-
(Loisirs)	GL3 ***	Fct <sup>ment</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-
		Investi <sup>ment</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-

## THEME IV : SUIVI-EVALUATION DU PROGRAMME - SUIVI SCIENTIFIQUE

			Coût N	Coût N+1	Coût N+2	Coût N+3	Coût N+4	Coût N+5	TOTAL / ACTION	TOTAL / Unité
Suivi du programme										
( Suivi)	SP1 ***	Fct <sup>ment</sup>	30 000					35 000	65 000 F	
( Suivi)	SP2 ***	Fct <sup>ment</sup>	2500					47 500	50 000 F	
Suivi écologique										
( Suivi)	SE1 **	Fct <sup>ment</sup>	5 000	15 000	15 000				35 000 F	
( Suivi)	SE2 *	Fct <sup>ment</sup>	2500	2500	12 000			15 000	32 000 F	
		Investi <sup>ment</sup>	3000						3000 F	
( Suivi)	SE3 **	Fct <sup>ment</sup>	15 000	20 000	15 000	15 000	15 000	20 000	100 000 F	
		Investi <sup>ment</sup>	10 000						10 000 F	
( Suivi)	SE4 *	Fct <sup>ment</sup>	10 000	15 000	10 000	10 000	10 000	20 000	75 000 F	
		Investi <sup>ment</sup>	5000						5000 F	
( Suivi)	SE5 *	Fct <sup>ment</sup>	6000					6000	12 000 F	
( Suivi)	SE6 **	Fct <sup>ment</sup>			38 500				38 500 F	
( Suivi)	SE7 **	Fct <sup>ment</sup>		12 070	12 070	12 070			36 210 F	
( Suivi)	SE8 *	Fct <sup>ment</sup>					20 000		20 000 F	
( Suivi)	SE9 ***	Fct <sup>ment</sup>	3000			3000		5500	11 500 F	

**TABLEAUX RECAPITULATIFS**

Tableau 1 : Répartition des dépenses entre investissement et fonctionnement (annuel)

ACTIONS DE GESTION	FONCTIONNEMENT/ AN			INVESTISSEMENT							ANNEE
	MONTANT	FGMN Titre 4	FFCTE	MONTANT	FGMN Titre 6	FGMN PLGN	LIFE	FEOGA	TDENS	AUTRES (CR, PNR)	
A agricult.	1247530	633566	613964	4000000	0	4000000	0	0	0	0	
E eau	49000	49000	0	1847800	672800	1175000	0	0	0	0	
Activités éco	0	0	0	12000	12000	0	0	0	0	0	
L loisirs	6000	6000	0	510000	510000	0	0	0	0	0	
R réglementaire	Sans objet			Sans objet							
ACTIONS DE SUIVI	MONTANT	FGMN Titre 3		MONTANT	FGMN Titre 6	FGMN PLGN	LIFE	FEOGA	TDENS	AUTRES (CR, PNR)	
scientifique	475210	475210		18000	18000						
ACTIONS DE COORDINATION	MONTANT	FGMN Titre 3		MONTANT	FGMN Titre 6	FGMN PLGN	LIFE	FEOGA	TDENS	AUTRES (CR, PNR)	
Animation Inform./sensibil. Mise en cohérence	2762000	2762000		38000	38000	0	0	0	0	0	
<b>TOTAL</b>	<b>4539740</b>	<b>3925776</b>	<b>613964</b>	<b>6425800</b>	<b>1250800</b>	<b>5175000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

TABLEAU 2 : SYNTHÈSE GÉNÉRALE

ACTIONS DE GESTION	COUT N	COUT N+1	COUT N+2	COUT N+3	COUT N+4	COUT N+5	TOTAL/ ACTION	%	
A agricult	354255	1362755	1128505	1138755	1128505	134755	5345930	48,6	
E eau	4000	401000	456000	406000	513800	116000	1896800	17,2	
Activ. éco	0	12000	0	0	0	0	12000	0,1	
L loisirs	51000	161000	221000	81000	1000	1000	516000	4,6	
R réglementaire	0	0	0	0	0	0	0	0	
	0	0	0	0	0	0	0	0	
ACTIONS DE SUIVI	0	0	0	0	0	0	0	0	
scientifique	92000	64570	102570	40070	45000	149000	493210	4,4	
	0	0	0	0	0	0	0	0	
ACTIONS DE COORDINATION	0	0	0	0	0	0	0	0	
Animation Information Mise en cohérence	447000	507000	469000	489000	469000	439000	2820000	25,6	
	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL/AN	948255	2508325	2377075	2154825	2157305	839755		100%	
TOTAL GENERAL	10985540								

## CONCLUSION

La préservation des habitats d'intérêt communautaire du Val d'Allier Sud nécessite peu d'interventions directes de gestion des milieux, mise à part la lutte contre les pestes végétales.

Il importe en revanche de prendre des mesures de conservation, telles le maintien de la dynamique fluviale et de l'espace de liberté du fleuve, le maintien (voire l'amélioration) de la qualité de l'eau, la préservation des espaces encore naturels de tout aménagement ou dégradation.

Il s'agira ainsi

- d'anticiper sur le développement futur des activités, afin de prévenir les risques de dommages sur les milieux naturels : c'est-à-dire appliquer les principes de précaution et de prévention. La mise en compatibilité des projets, programmes et politique concernant le site est pour cela indispensable.
- de mettre en place des mesures de gestion des usages et en particulier de la fréquentation du site. Le Val d'Allier ayant une vocation affirmée pour les activités de tourisme et de loisirs, il sera nécessaire de bien les planifier afin qu'elles puissent s'inscrire dans une démarche de développement durable.
- de restaurer, par des pratiques de gestion adaptées, les sites en voie d'être dégradés.

Les gestionnaires auront parfois à gérer des objectifs contradictoires :

- entre les différents enjeux économiques, sociaux ou environnementaux du site ;
- mais aussi pour la préservation des espèces de la Directive : maintien de la fonctionnalité des boires (connexions favorable aux poissons, et notamment à la Bouvière) ou de leur isolement favorable à la Cistude d'Europe ou au Triton crêté par exemple.